

Synthèse des situations et approche typologique

situations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	mas ouvert allées	mas ouvert chemin	mas seuil	mas bord route	mas chemin portail	mas fermé	maison isolée	mais. impasse	mais faubourg	mais. groupées	commercial	Saintes Maries
Inter face Public-privé												
Alignement							frontal		frontal	frontal		
Seuil					retrait	retrait	retrait				retrait	retrait
Allées, Chemins	Allée plantée		chemin									
Limites	marquées	indistinctes	marquées	indistinctes	tranchées	tranchées	explicites	estompées	tranchées	tranchées	marquées	nettes
Dispositifs												
Clôture	sans	sans	sans	sans	sans	ajourée	haute, ajourée	haute	haute	haute,opaque	sans	opaque
Portail	sans				ajouré	haut	haut, opaque	haut	haut, opaque	haut, opaque	ajouré	variable
Marquage	barrières, blocs	haies	blocs	blocs	barrières	murs, grilles	murs grilles	blocs, haies	murs	murs	barrières murs	murs blancs
Matériaux	bos, pierre	végétation	pierre	pierre	bois, metal	maçonneries, métal	maçonneries, métal	pierre, végétation	maçonneries, bois	maçonneries, bois	maçonneries	maçonneries
Objets domestiques												
BAL	invisible	posée	posée	intégrée	posée	intégrée	intégrée	intégrée	intégrée	intégrée		intégrée
Poubelle	instable	instable	invisible	instable	rangé	instable	instable	instable	invisible	instable	instable	rangé
Branchement	reporté	reporté	reporté	reporté	reporté	intégré	intégré	isolé	intégré	intégré	isolé	isolé
Signalétique												
Caractère	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	minimum	minimum	minimum	minimum	importante	minimum
Végétation												
Palette végétale	cyprès	cannes	cannes	murier platane	tamaris	pin	cyprès	cannes	pin	cyprès	cyprès	genévrier
	cannes	genévrier	genévrier	cyprès	platane	laurier fleur	cannes	laurier	cannes	palmier	palmier	cyprès
	platanes	peuplier blanc	pin	laurier fleur	genévrier	genévrier	yukas	platane	genévrier	chalef	pin	pin
	pin	gynerium	laurier fleur	genévrier	sagne	cannes	peuplier blanc	laurier thym	laurier cerise	cannes	genévrier	murier platane
	peuplier blanc	platane	cyprès	tamaris	yukas	cyprès	tamaris	aloes	atriplex	atriplex	sagne	aloes
	genévrier	chêne	tamaris	peuplier	laurier fleur	accacia	iris	figuier	murier platane		peuplier	sagne
	laurier fleur		peuplier blanc	sagne	cyprès	chêne	pyracantha	pin			peuplier blanc	tamaris
						pyracantha						figuier
	les mas					Maison isolée		Maisons groupées			Commerces	

Typologie

Type 1: Mas agricole camarguais	42
Type 2: Maisons individuelles isolées ou en limite de hameau	44
Type 3: Maisons individuelles groupées	46
Type 4: Bâtiment à usage commercial	48

Recommandations

Quelles recommandations ?	50
Implantation	51
Clôtures et portails	52
Objets domestiques	53
Végétation	54



Grand Boisviel



Cabane de Cambon

Type 1

Mas agricole camarguais

Description du bâtiment

Les mas agricoles sont emblématiques de la Camargue. Leur implantation disséminée sur le territoire est consécutive d'une activité économique rurale basée sur une agriculture extensive, céréalière ou animale. Bâtiment seul ou groupement de constructions éparses, les mas sont isolés et implantés à distance des routes, appartenant à de grands propriétaires privés, dont la plupart ont une superficie comprise entre 200 ha et 2000ha.

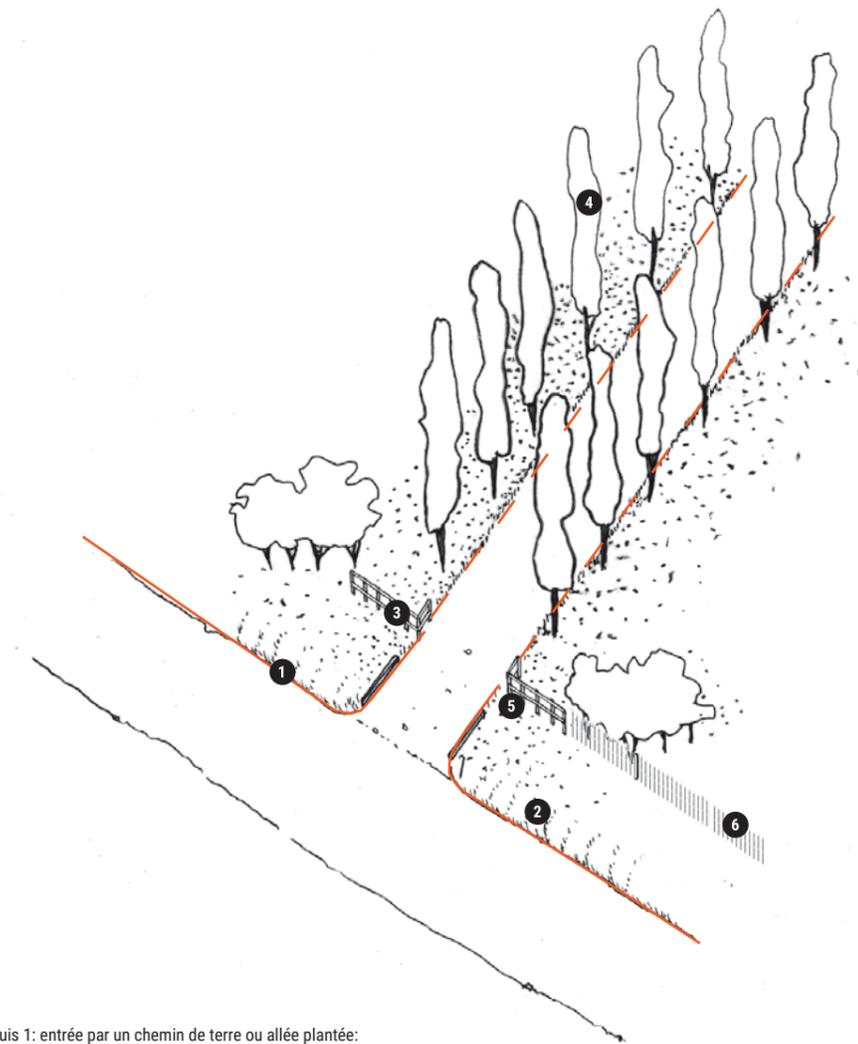
Typologies d'entrée

Malgré l'infinie diversité d'agencements et de dispositifs des entrées de mas, nous pouvons néanmoins distinguer deux types d'entrées récurrentes, issues de l'implantation même des bâtiments par rapport à la route. Quand le mas se situe loin de la voie publique (voir croquis 1), l'accès se fait par un chemin de terre, que l'on devine privé, parfois une allée plantée, plus ou moins rectiligne et carrossable. Les mas sont rarement visibles depuis la route, ce qui renseigne sur l'étendue de la propriété.

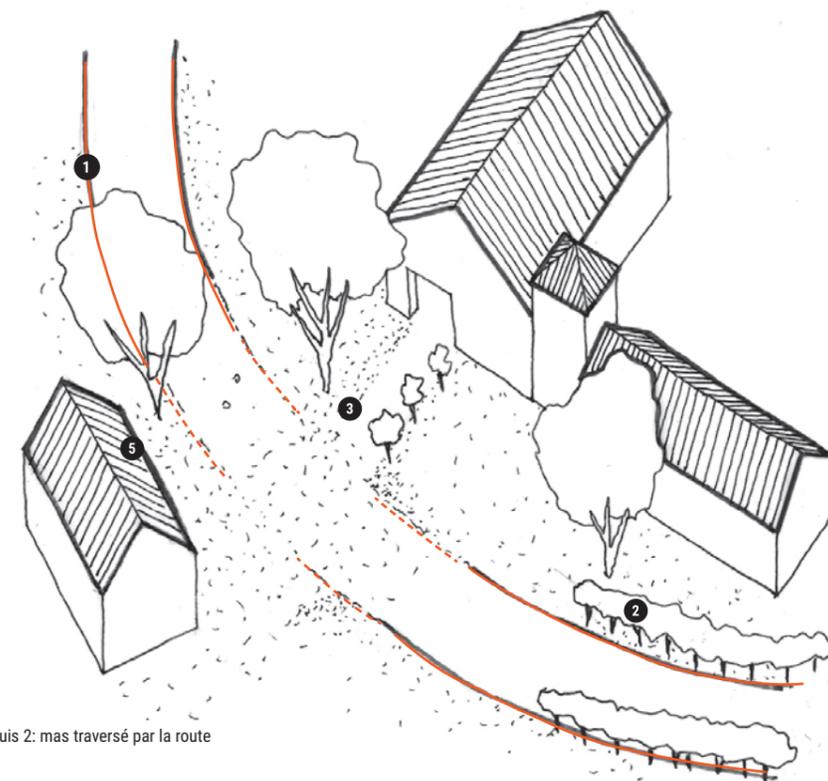
Le deuxième type d'entrée (croquis 2) concerne les mas traversés par la route, c'est-à-dire que les bâtiments se trouvent de chaque côté de la voie publique. Ils forment souvent de petits hameaux dans lesquels on distingue plusieurs habitations et parfois même une chapelle. La délimitation juridique des espaces est difficilement lisible matériellement: il n'y a pas de haie marquée ou de frontière physique érigée. Seule la proximité avec les bâtiments, la route qui prend de l'épaisseur et se lit transversalement, la présence d'objets domestiques et des marqueurs symboliques de propriété (bornes, alignement de quelques arbres) nous renseigne sur le caractère privé de cette espace, sans pour autant en affirmer la démarcation.

1 Interface public-privé : lisière, limites floues, entrée séquentielle

Le mas agricole, assez éloigné de la route est souvent invisible depuis celle-ci (croquis 1). On y accède par un chemin de terre perpendiculaire à la route, ouvert sur le paysage. Le passage de l'espace public à l'espace privé n'est pas brutal et net (bien qu'un trait noir sur le cadastre dessine des frontières et délimite juridiquement les espaces), il est dilaté et décomposé: un changement de direction, une rupture dans la nature du sol, quelques mètres sur le chemin de terre avant de croiser des objets domestiques et des marqueurs de seuil, parfois un portail et ses pieds droits, un long chemin rythmé par la végétation qui donne de la profondeur à la séquence d'entrée, etc. L'interface public/privé des mas traversés par la route est beaucoup



Croquis 1: entrée par un chemin de terre ou allée plantée:



Croquis 2: mas traversé par la route



interface public/privé ambiguë



Sainte-Cécile, mas traversé par la route



marqueur de seuil à l'entrée d'un mas



allée plantée menant au mas



objets domestiques à même la route



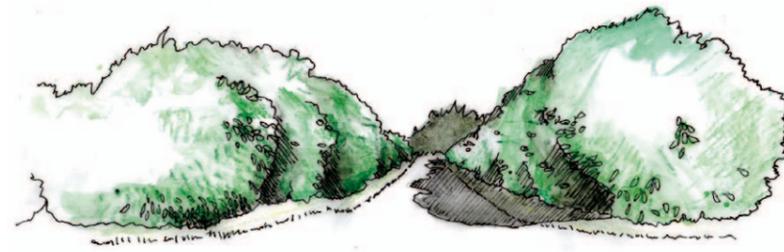
ganivelles délimitant les prés



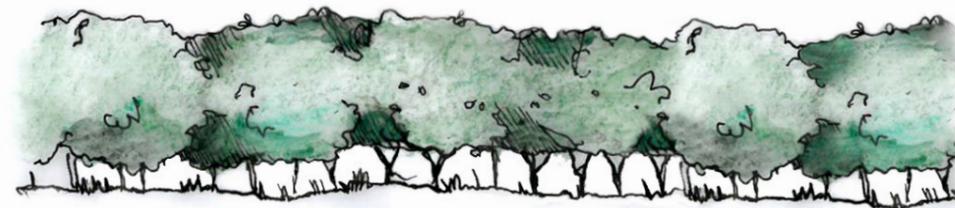
végétation ou éléments architecturaux comme marqueurs de seuil



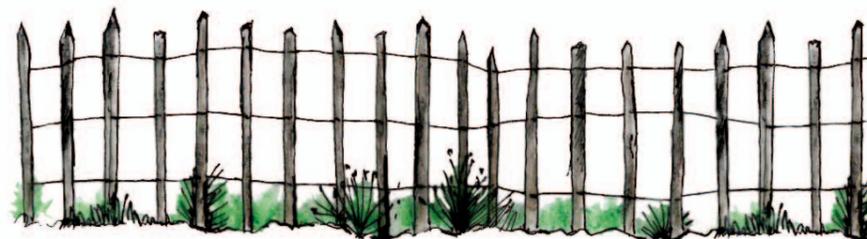
allée d'arbres plantés ouvert des deux côtés



haie plantée qui crée un couloir opaque



opacité des haies plantées



ganivelles avec piquets de bois

plus ambiguë et floue. L'agencement des formes, des volumes et de la végétation délimite un hameau plus qu'une hiérarchisation de l'espace; qui lui, est ouvert.

2 Fossé

Le fossé en bord de route fait office de délimitation de propriété. Rendant difficile le franchissement, il joue le rôle de clôture sans boucher la vue. Outre sur rôle utilitaire, il constitue un réservoir conséquent de biodiversité.

3 Marqueurs de seuil

Des éléments architecturaux ou architecturés marquent physiquement et symboliquement le passage de la route au domaine privé du mas. Les exemples les plus courant sont des barrières en bois, des bornes en pierre ou des arbres ou arbustes plantés.

4 Allées: arbres plantés et haies plantées

Les chemins de terre qui mènent aux mas sont souvent encadrées par des alignements d'arbres: platanes, cyprès, peupliers blanc, atriplex, etc. Ces plantations linéaires géométriquement construites rythment le parcours et agrémentent la perspective depuis la route. On trouve parfois des arbres à l'implantation serrées seulement au nord, faisant office de pare vent. L'espacement entre les arbres ouvre de part et d'autre du chemin sur le lointain, sur l'immensité de ces espaces sans relief.

Les haies plantées en bord de chemin sont moins fréquentes que les arbres. Elles sont séparatives et décoratives, vives ou non. Les essences employées sont divers, pas toujours endémiques de la région: tamaris, lauriers roses, genévriers, etc. Contrairement aux arbres plantés, la grande densité des haies crée un couloir opaque qui masque la vue sur les côtés.

5 Objets domestiques

Les boîtes aux lettres et les poubelles sont les objets visibles depuis la voie publique (les compteurs d'eau et d'électricité sont eux au niveau des bâtiments). Les boîtes aux lettres sont souvent associées aux marqueurs de seuil ou juchées sur un poteau bois. Les poubelles sont, les jours de ramassage, laissées en bord de route.

6 Ganivelles

Les ganivelles sont un type de clôture emblématique des espaces ruraux. Elle délimite les champs agricoles attenants les mas entre eux, ou les champs et les routes. Composée de piquets en bois (châtaigner fendu) largement espacés et de fils de fer, sa facture est simple et de faible matérialité, s'intégrant parfaitement dans le paysage et offrant une transparence visuelle et hydraulique complète.

Type 2 Maisons individuelles isolées ou en limite de hameau

Description du bâtiment

Les maisons individuelles isolées sont très répandues en Camargue. Vieilles bâtisses ou constructions récentes, elles sont concentrées le long des routes départementales ou secondaires, en bord de bourg, dans les franges urbaines ou dispersées sur le territoire dans le coeur du Parc naturel régional de Camargue. Construites sur des parcelles de grandes tailles, elles sont généralement peu visibles depuis la voie publique, implantées à distance de celle-ci ou masquées par des clôtures pleines ou des haies végétales.

Il est à noter que les maisons en entrée de bourgs ont un rôle de transition entre l'espace urbanisé des bourgs et le milieu naturalo-agricole.

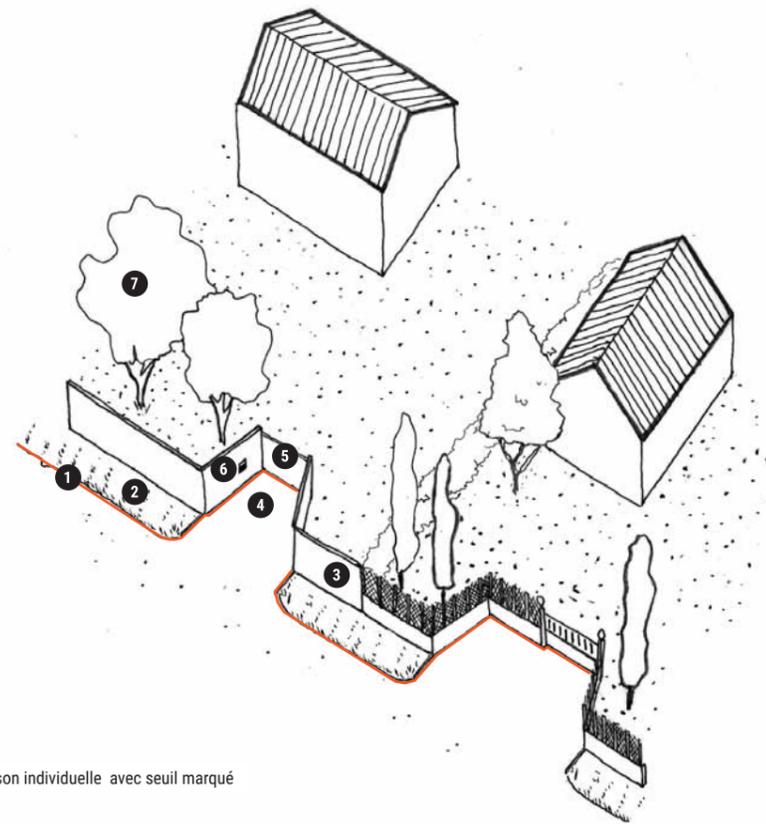
Typologies d'entrée

Les propriétés n'appartiennent pas au registre agricole: elles ne partagent pas le même milieu, ne sont pas ouvertes sur les champs et n'ont pas de chemin de terre privé ou d'allée plantée. Elles sont implantées sur une parcelle aménagée en jardin d'agrément lui-même clos par des barrières souvent hautes et opaques qui bordent sur un côté la route. L'entrée, unique, s'insère dans la clôture et constitue le seul lien intérieur/extérieur. Ce type se retrouve dans l'ensemble de la Camargue mais diffère quelque peu aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer. Nous retrouvons toujours les maisons au milieu d'une parcelle vaste, mais les clôtures ont ici un langage commun haciendaire propre à la commune: des murs maçonnés blancs de faible hauteur, qui se retournent pour signaler l'entrée par dessus le fossé et servir de parapet.

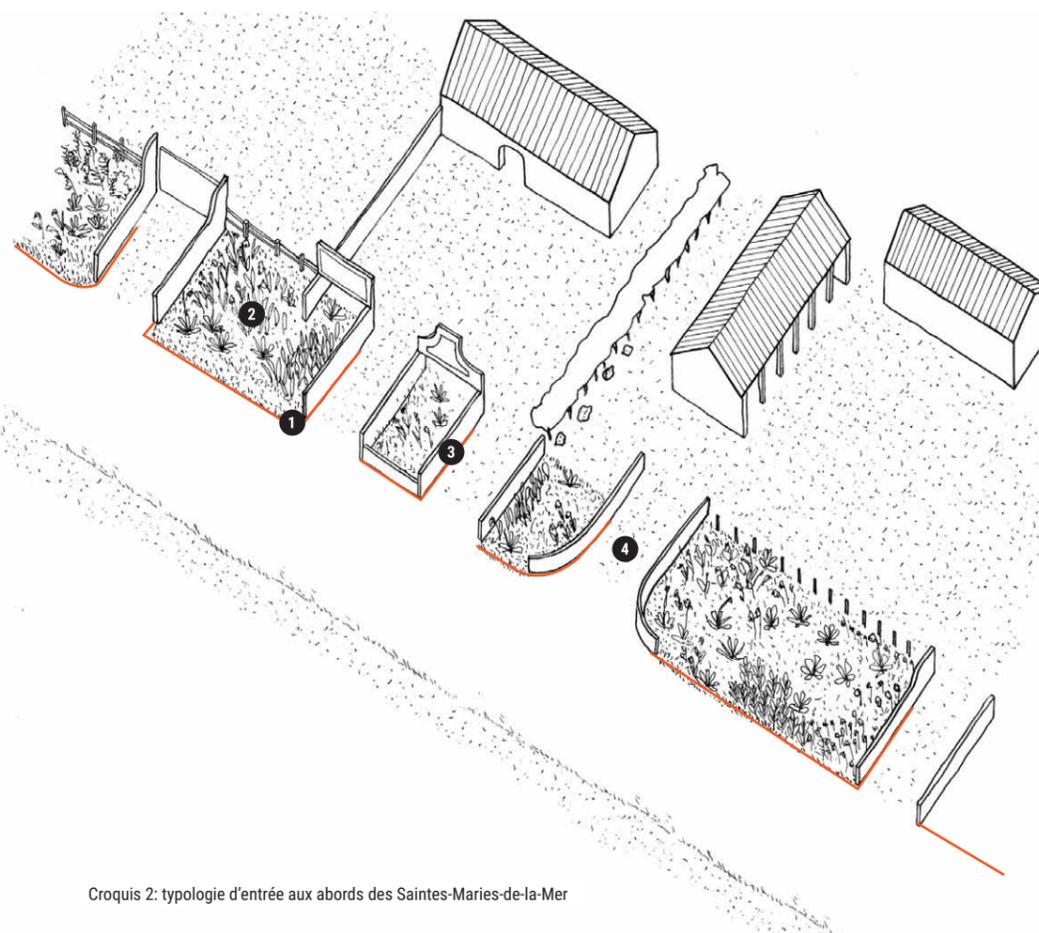
1 Interface public-privé : limite nette avec seuil

Comme énoncé précédemment, les maisons individuelles sont proches des routes. Les clôtures (très souvent hautes et opaques), disposées derrière un fossé en limite de la voie publique, sont interrompues dans leurs alignements au niveau du portail. Elles se retournent sur elles-mêmes et s'écartent de quelques mètres de la route, créant un seuil, un appel signifiant. L'aménagement de ce seuil, fait par le propriétaire, est trop souvent le fruit de solutions économiquement basses et standardisées.

Dans le cas des maisons individuelles non-groupées présentes dans la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, le passage de la voie publique à l'espace privé est séquencé. Les parcelles où se tiennent les maisons sont séparées de la route par un fossé de quelques mètres de large où poussent joncs, cannes ou autres graminées. La présence de ces végétaux de faible hauteur qui font office de barrière n'obstrue pas la vue et la profondeur de champ sur le grand territoire que l'on perçoit depuis



Croquis 1: maison individuelle avec seuil marqué



Croquis 2: typologie d'entrée aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer



typologie d'entrée, composition d'ensemble



grillage et canisses sur mur bahut, derrière un fossé



portail et ses pieds droits, supports de sculptures

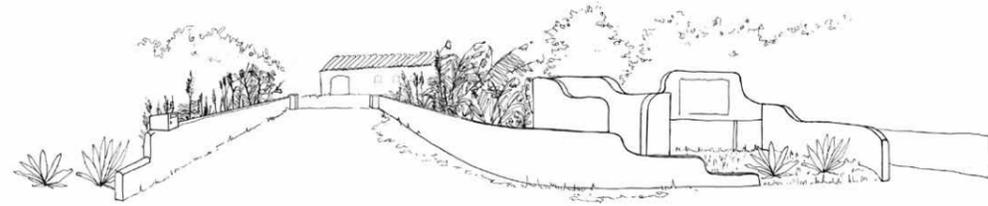


haie qui joue le rôle de clôture

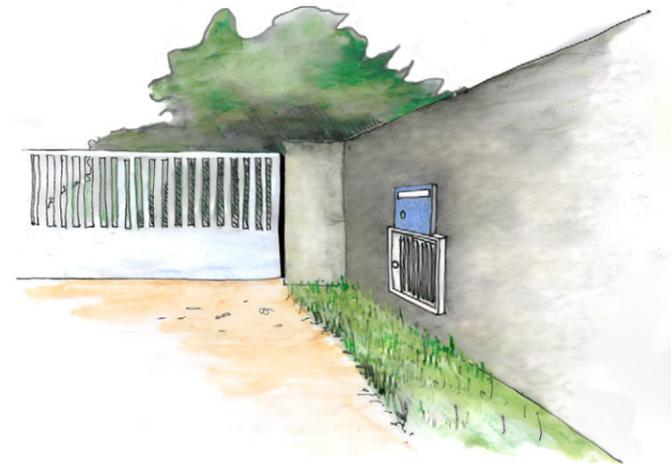
la voie publique. L'entrée - chemin en terre perpendiculaire à la route - est encadrée par des murets maçonnés, souvent bas, qui jouent le rôle de parapets, et dont la blancheur et les courbes ne sont pas sans rappeler l'architecture emblématique des haciendas espagnoles ou mexicaines.

2 Fossé

Bien que les fossés tendent à disparaître (modification des pratiques agricoles, urbanisation croissante du territoire) ils sont encore très présents, qui plus est dans un milieu sans relief où l'eau influe sur l'aménagement du territoire. Pour les maisons individuelles isolées ou en limite des Saintes-Maries-de-la-Mer, le fossé constitue une première clôture, un espace en creux, intermédiaire et fertile.



interface d'entrée aux Saintes-Maries-de-la-Mer



boîte aux lettres et compteur inclus dans la maçonnerie

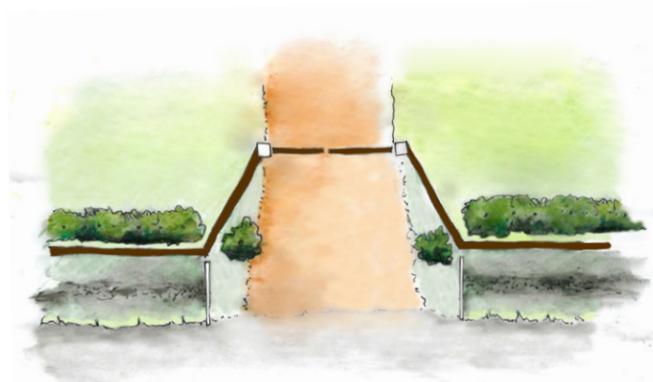
3 Clôture

Frontière principale entre l'espace de la rue et le domaine privé, la clôture s'impose comme une barrière verticale et matérielle dans le territoire. Elle est, pour les maisons isolées, souvent haute, pleine et opaque, qu'il s'agisse de haies, de grillages ou de murs maçonnés. Par sa matérialité et ses proportions, elle peut être une barrière visuelle qui ferme l'espace, une barrière hydraulique ou un facteur de fragmentation des réservoirs de biodiversité.

Dans la situation des Saintes-Maries-de-la-Mer, nous trouvons encore des murets maçonnés bas qui n'occulent pas le paysage, bien que les constructions récentes optent pour des murs de plus grande hauteur (mais toujours blancs).

4 Seuil

La forme du seuil résulte du pli de la clôture venant rompre la linéarité de la frontière. Il a d'abord une utilité pratique, celle de permettre à la voiture de s'arrêter devant le portail sans gêner le passage sur la voie publique. Il a également un rôle symbolique, celui de dilater (même de façon minime) l'interface d'entrée. Le seuil est entre l'espace public et privé, il indique un franchissement, la compréhension d'un changement de milieu, d'atmosphère.



seuil au niveau du portail, résultant du pli de la clôture

5 Portail

Le portail est une discontinuité dans la clôture. Il reprend généralement le même langage que celle-ci : à clôture haute et pleine, portail haut et plein. Il se compose de deux pieds-droits maçonnés (parfois supports de sculptures) qui supportent les vantaux métalliques ou en bois.



seuil d'entrée aux Saintes-Maries-de-la-mer

6 Objets domestiques

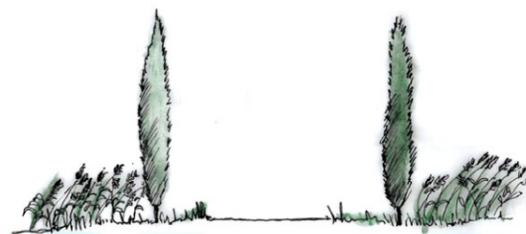
Les boîtes aux lettres (ainsi que les compteurs) sont incluses dans la maçonnerie des murs ou juchées sur les barrières de clôture. Les poubelles sont quant à elles disposées dans l'espace du seuil, sans position définie.

7 Végétation

La végétation présente en rive de parcelles peut être classée en trois catégories :
 - la végétation structurelle, telles les haies, qui a un rôle de délimitation ou de brise vent. Elles est généralement composées d'une essence unique.
 - la végétation «symbolique», qui marque l'entrée (ou les trois cyprès plantés en triangles signifiant la bienvenue)
 - la végétation isolée d'agrément, souvent exotique qui n'appartient pas à une structure et parsème les jardins.



végétation variée qui marque l'entrée



la végétation symbolique qui marque l'entrée

Type 3 Maisons individuelles groupées

Description du bâtiment

Nous pouvons discerner deux situations où ce type est représenté. Tout d'abord dans les centres-bourg anciens, composés de maisons mitoyennes au cachet certain qui donnent directement sur l'espace public (routes ou places).

Il y a ensuite les maisons récemment construites, qui ne sont pas incluses dans la trame du village ou du hameau et sont situées dans des lotissements monofonctionnels. On peut diviser ces lotissements pavillonnaires en deux catégories: une première, la plus répandue, concerne les pavillons bâtis en bord de route - excroissance du réseau routier de distribution - interne au lotissement.

La seconde concerne les maisons qui donnent sur une cour en impasse - espace transitionnel entre la voie publique et la propriété privé, sorte d'entrée collective - qui elle même débouche sur la voie publique. Notre étude portera sur la seconde situation.

Type d'entrée

Que la maison soit construite en bord d'impasse ou de la voie publique, elle a sa propre entrée individuelle,

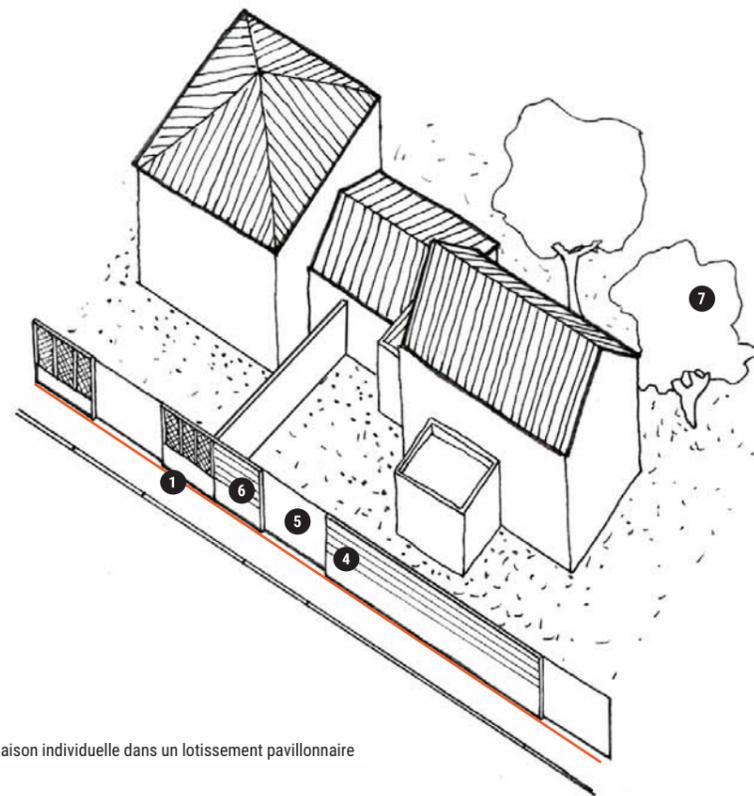
Quand elle donne sur la desserte intérieure du lotissement, son entrée n'est pas mise en scène (si ce n'est les éléments d'ornement propres au portail) L'absence de seuil - dû à l'alignement du portail sur les clôtures - réduit l'espace d'accueil du visiteur à la chaussée même.

La cour en impasse joue quant à elle le rôle de seuil collectif qui place en retrait les entrées des pavillons.

Interface public-privé : limite frontale nette, impasse

Implantées sur des parcelles de petites tailles, les pavillons sont, de ce fait, proche de la voirie, à quelques mètres en retrait derrière leurs clôtures. Dans un souci d'économie, il n'y a pas de seuil, et la limite public-privé est nette, linéaire et sans discontinuité. L'interface d'entrée est dépourvue de toute profondeur, et se réduit à l'élévation d'un mur correspondant aux délimitations cadastrales. Seule l'alternance des clôtures et des portails de factures différentes rompt la monotonie architecturale de l'ensemble.

Pour les maisons qui donnent sur une impasse, la typologie est la même (frontière continue nette entre l'impasse et l'espace privé), mais l'impasse agit comme un espace de transition qui donne de l'épaisseur à l'interface d'entrée. Nous y accédons par un chemin perpendiculaire à la route - avec un parapet qui enjambe un fossé - marqué d'éléments architecturés/raux. L'entrée est alors reportée vers l'intérieur, comme en creux, ce qui offre une transition non négligeable entre la voirie et l'habitat.



Croquis 1: maison individuelle dans un lotissement pavillonnaire



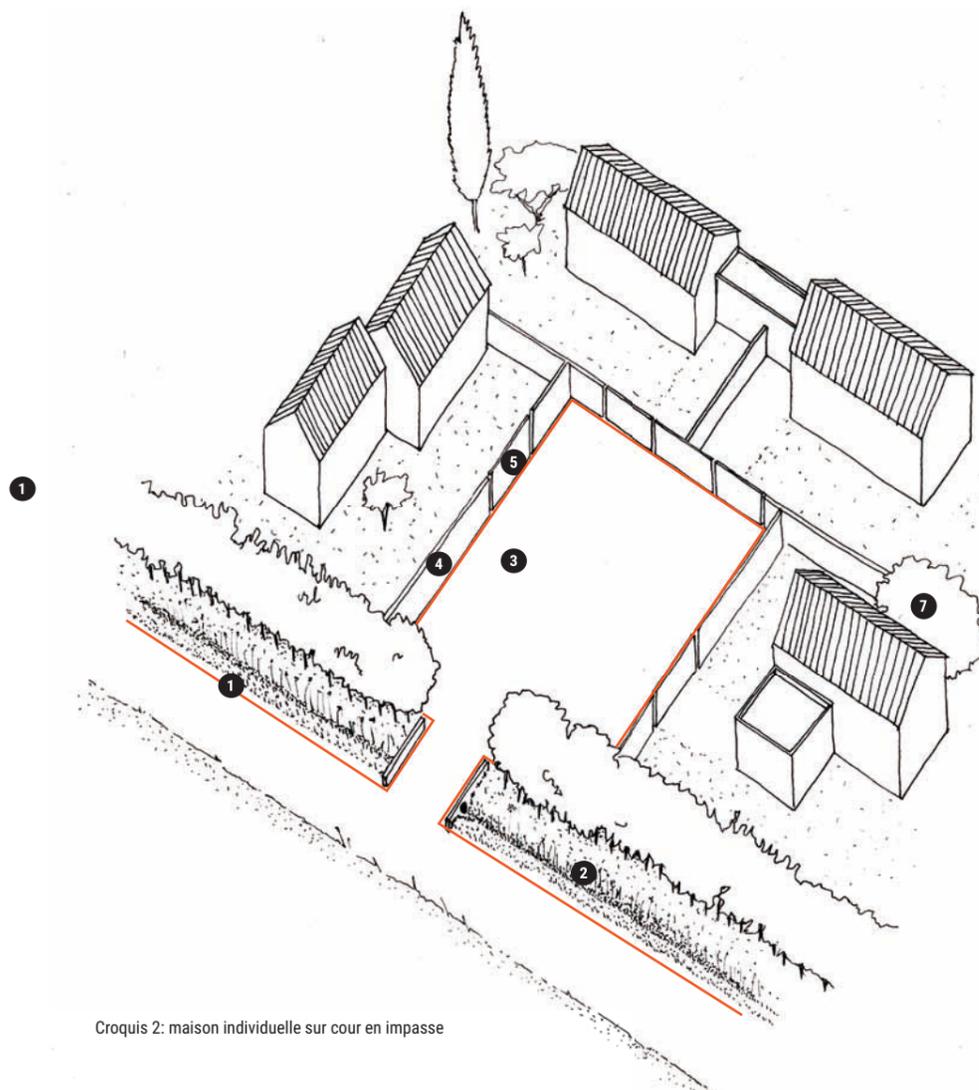
interface public-privé



maisons sur cour en impasse



clôtures et portails alignés



Croquis 2: maison individuelle sur cour en impasse



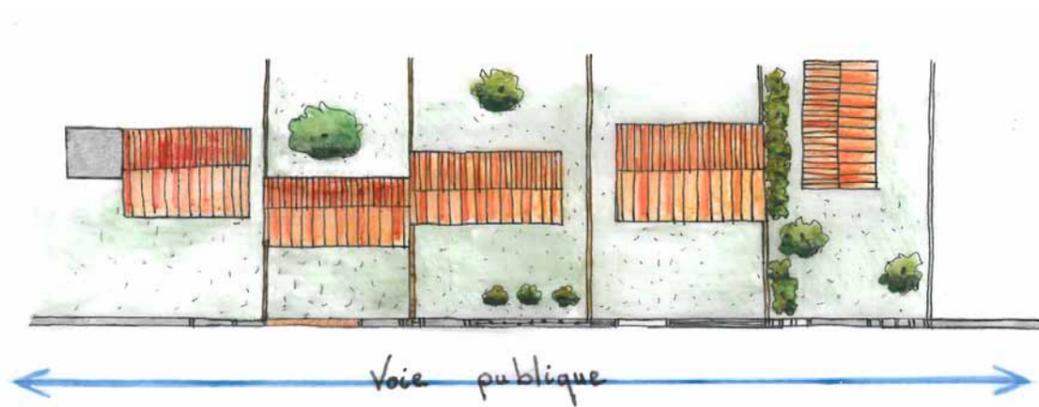
limite frontale, portails alignés



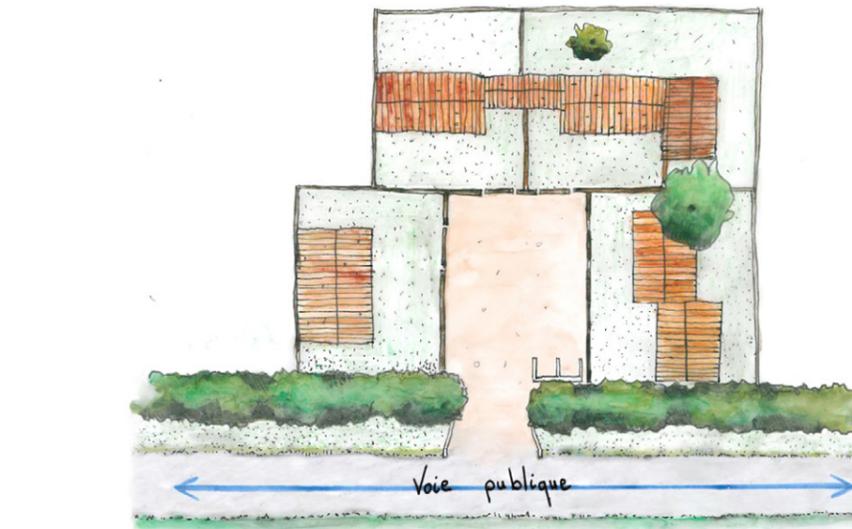
clôture haute et pleine, et végétation exogène



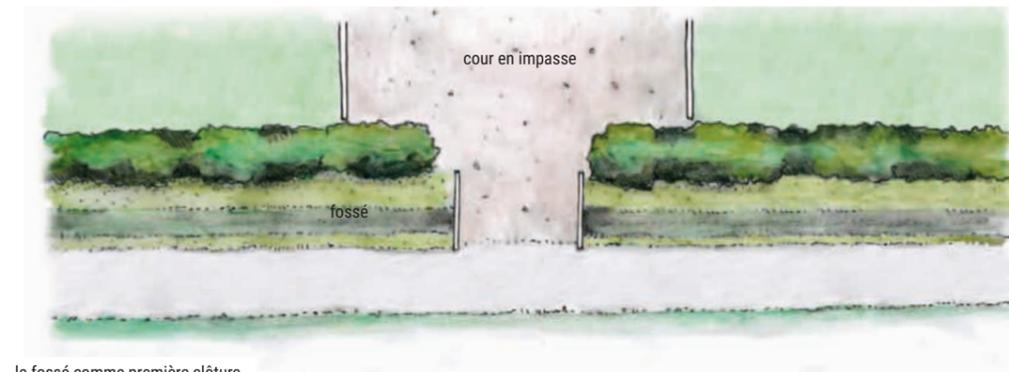
boîte aux lettres et compteur électrique insérés dans la maçonnerie



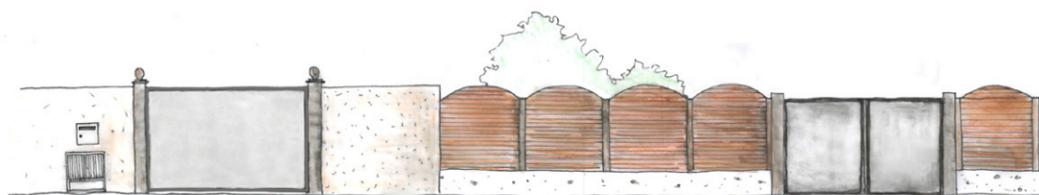
interface public-privé réduite au minimum



interface public-privé des maisons individuelles sur cour en impasse



le fossé comme première clôture



alignement de clôtures et portails hétérogènes

Le fossé

- Dans le cas des maisons pavillonnaires construites en bord de route, on note
- 2 l'absence de fossé. Il a été busé lors des travaux de terrassement pour la création de nouvelles voirie, ou non conçu dans l'aménagement du lotissement. En revanche, pour les impasses donnant sur des routes existantes, les fossés sont toujours présents et jouent le rôle de première clôture.

L'impasse

- L'impasse est le sas qui dessert les habitations et fait la liaison entre les domaines public et privé.
- 3 C'est souvent la seule partie visible du lotissement depuis la route.

La clôture

- Il y a matériellement deux types de clôtures qui séparent la maison de la rue: les
- 4 murs maçonnés toute hauteur, ou les murs bahuts surmontés de grillages ou de palissades en bois. Dans les deux cas, elles sont formellement identiques: hautes, pleines, opaques. Il n'y a pas, ou très peu, de clôture végétale, dont l'épaisseur (de 60 cm à 1m20) va à l'encontre de l'économie d'espace induit par la petite taille des parcelles.

Nous retrouvons des clôtures plus ajourées pour les maisons donnant sur une impasse.

Le portail

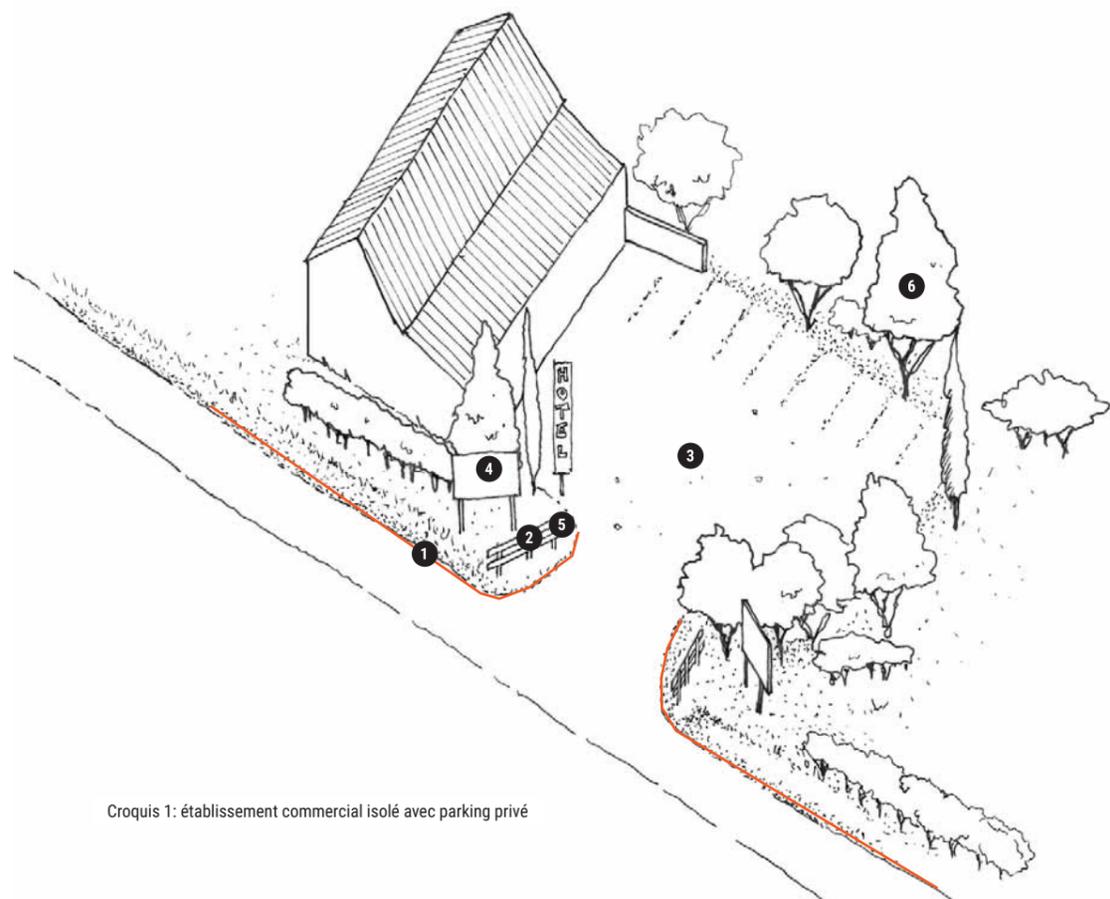
- Le portail est à l'image des clôtures, haut et plein, et dans le strict alignement de ces dernières.
- 5 Il n'y a pas de seuil comme dans le cas des maisons isolées

Objets domestiques

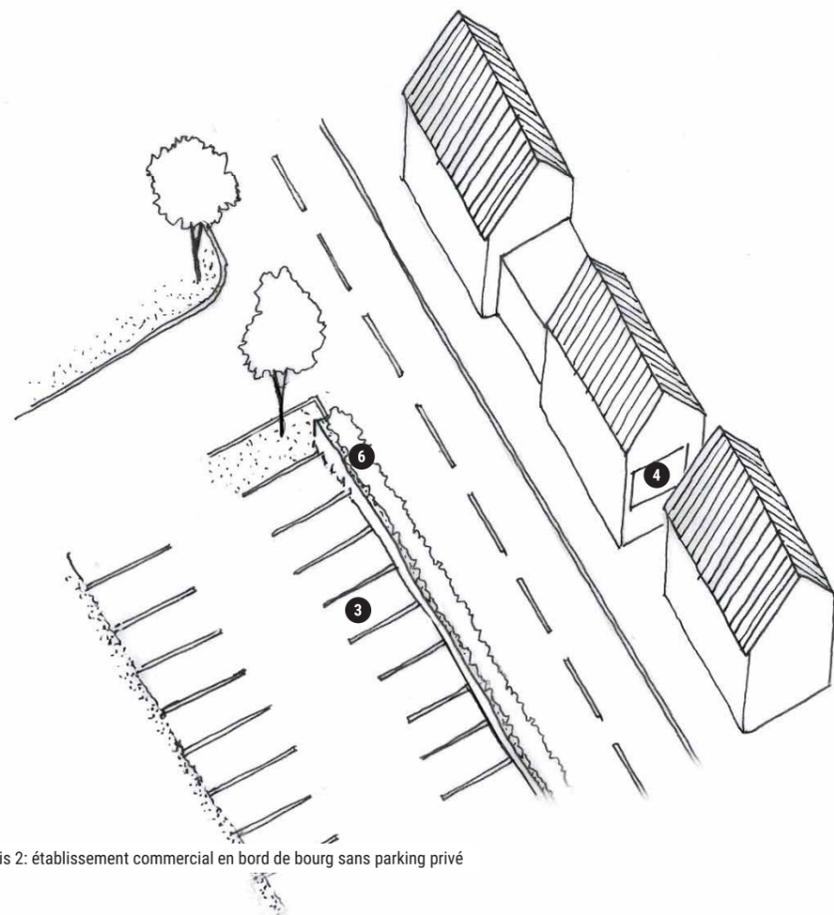
- La boîte-aux-lettres et les compteurs électriques sont inclus dans la maçonnerie des murs, et donnent sur la rue. Elles sont parfois regroupées. Les poubelles sont disposées soit dans la rue, soit dans l'impasse.
- 6

Végétation

- La végétation est peu présente dans les lotissements (pas de haie, de structure végétale) et se résume à quelques arbres et arbustes (d'essences parfois exogènes)
- 7 plantés en guise d'agrément.



Croquis 1: établissement commercial isolé avec parking privé



Croquis 2: établissement commercial en bord de bourg sans parking privé



commerces qui se partagent un parking public de l'autre coté de la chaussée



entrée d'hôtel qui débouche sur un parking



entrée de restaurant marquée

Titre de section en minuscule

Type 4 Bâtiments à usage commercial

Description du bâtiment

La Camargue accueille de nombreux établissements à vocation commerciale et principalement touristique : restaurants, hôtels, maisons d'hôte, gîtes ruraux, centres équestres, etc. Ces bâtiments reçoivent du public et, dans un souci de visibilité, sont situés proche des routes, accessibles facilement en automobile.

Pour les anciens mas ayant changé d'usage ou les bâtiments récents situés près d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône ou des Saintes-Maries-de-la-Mer, les types d'entrées sont extrêmement différentes.

Néanmoins, nous pouvons mettre en lumière des aménagements communs liés à la réception du public: une entrée mise en scène, un espace ouvert pour une plus grande visibilité depuis la voie publique, le lieu d'accueil pour les visiteurs, le parking, la végétation et les enseignes publicitaires.

Type d'entrée

Le type de l'entrée de ces bâtiments est directement lié aux activités commerciales ou touristiques. Elle se doit d'être ouverte, visible de loin, attirante pour le visiteur. Elles sont plus marquées que les entrées des maisons individuelles et sont proportionnellement plus grandes et plus larges, pensées avant tout pour l'automobile.

Ils y a deux configurations d'entrée liées à la position du parking: soit, appartenant à l'activité, il jouxte le bâtiment et se trouve derrière une première entrée marquée d'éléments architecturaux forts. Soit il est public et «détaché» du bâtiment. Dans le premier cas, l'entrée - qui donne sur le parking - est à l'échelle de l'automobile, large et ouverte. Dans le deuxième cas, elle est à l'échelle du piéton, soit en avant de la façade du commerce (seuil extérieur, cour privé, terrasse, etc.), soit réduite à la porte d'entrée du commerce.

1 Interface public-privé

L'entrée a un rôle symbolique comme première image du lieu perçue par le visiteur-touriste.

L'interface entre le domaine public et privé est symétriquement opposé à celui des maisons individuelles isolées:

d'une part il n'y a pas de frontière matérielle nette - rares sont les restaurants, hôtels, etc. qui sont entourés de clôtures et fermés par un portail - qui ferme le paysage et bouche la vue;

et d'autre part l'entrée possède un seuil fortement marquée par des éléments architecturaux et architecturés doublés d'enseignes.

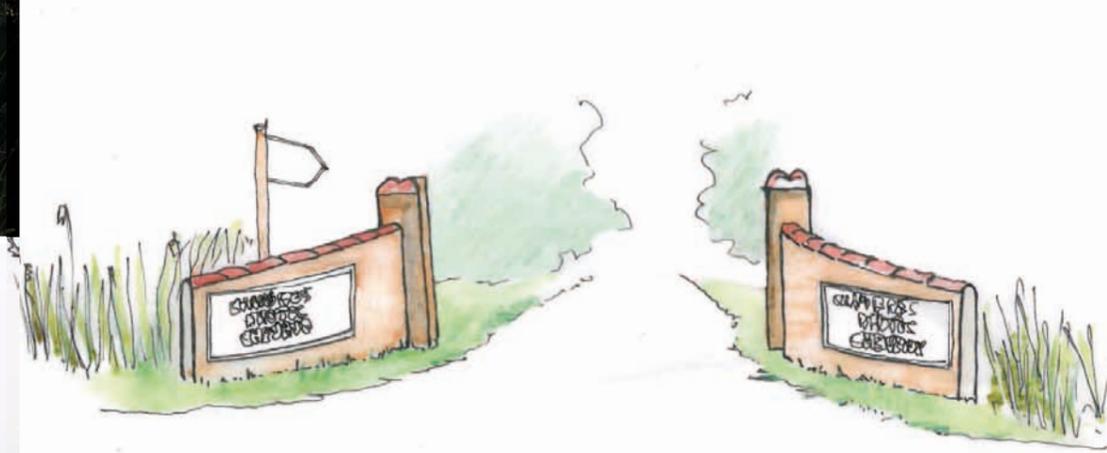


entrée débouchant sur un parking

L'entrée peut se décomposer ainsi: un premier seuil, en retrait de la route pour permettre aux automobiles de manoeuvrer, permet le passage de la voie publique au parking ouvert. Puis un second seuil marqué - parfois une haie végétale - sépare le parking de l'espace commercial (terrasse de restaurant, cour, etc.)

2 Les marqueurs de seuil

Des éléments architecturaux ou architecturés sont présents de chaque côté de l'entrée du parking. Leurs proportions sont plus grandes que ceux de l'entrée des maisons individuelles: les murs sont parfois très hauts, les pieds droits imposants, la végétation surabondante, etc. Ils ne sont plus que symboliques mais marquent physiquement l'environnement. Ils ont tendance à dominer l'espace, ouvrant un espace accessible au public en véhicule sur le modèle des stations services, comme les voies de dégagement et les entrées ouvertes.



marqueurs de seuil faisant office de support d'enseignes publicitaires

3 Le parking

Le parking - quand il est privé et dans l'enceinte de la propriété - se trouve juste après l'entrée ou au bout d'un chemin de terre. Il jouxte le bâtiment d'activité pour une accessibilité des piétons optimale. Il est généralement considéré comme un espace résiduel non traité architecturalement: aire mono-fonctionnelle, plate, vide, en terre, etc.

4 Les enseignes publicitaires

Les enseignes publicitaires sont très hétérogènes dans leurs dimensions, leurs couleurs et leurs matériaux. Elles sont généralement imposantes et encadrent l'entrée du parking, soit associées aux marqueurs de seuil ou au dispositif clôture-portail, soit indépendantes et juchées sur des poteaux (ou structures métalliques). Nous pouvons également noter la présence de pré-enseignes, situées en bord de route à plusieurs mètres (voire plusieurs dizaines de mètres) de l'entrée qui annoncent l'établissement.

Nous pouvons noter également la présence des écriteaux des mas définis par le PNRC, qui donnent une tonalité commune aux mas de bord de route.



enseigne particulière et végétation symbolique (les trois cyprès) qui marquent l'entrée

5 Objets domestiques

Les boîtes aux lettres et compteurs sont inclus dans les dispositifs qui marquent le seuil, et les poubelles (souvent des conteneurs) sont à même la rue ou placées dans un espace prévu à cet effet hors de la vue du public.

6 La végétation

Nous retrouvons les trois catégories énoncées dans le type 2: la végétation structurale telle que les haies, qui bordent les parking ou les chemins de terre; la végétation symbolique, qui dans ce cas a une grande importance; et la végétation d'agrément, bordant le bâtiment ou plantée dans des massifs. Un soin particulier est porté à cette dernière catégorie, et particulièrement aux massifs ornementaux fleuris (présents dans un milieu qui ne s'y prête guère).



enseigne publicitaire sur poteaux en bois



écriteaux des mas définis par le PNRC



enseigne publicitaire sur poteaux en bois

Recommandations

Quelles recommandations?

Les paysages et l'environnement camarguais sont particuliers. Trois paramètres fondamentaux ont fondé ce territoire : la géographie, l'eau et le vent dominant. L'absence de relief et l'eau ont permis l'émergence d'une certaine agriculture et une industrie du sel qui a façonné et anthropisé l'environnement; le vent qui vient du nord est à l'origine des structures végétales plantées pour s'en protéger. Ensembles ils font le paysage si particulier que nous connaissons: ouvert, horizontal, immense, lumineux aux larges horizons dégagés.

Les poussées urbaines voient les petites exploitations aux portes des villes remplacées, via des divisions parcellaires, par des maisonnettes dont les attributs sont le portail en fer avec piédroits et murs maçonnés.

Par ailleurs, le tourisme, autrefois assez libre se développe vers le plus grand nombre. Il n'est plus rare de voir les camping-cars s'égarer dans les allées des mas agricoles. La réponse ne se fait pas attendre de voir les fermes se clore de portails.

À l'échelle de l'environnement, ces aménagements (urbanisation, division parcellaires, généralisation des clôtures hautes et opaques) créent des fractures dans les continuum écologiques en supprimant les haies au profit de clôture minérales, en busant les fossés et en créant des frontières imperméables à l'eau. À l'échelle du paysage, ils tendent à le fermer ponctuellement en créant des barrières opaques qui bouche la vue. Ce geste a d'autant plus de conséquences dans un paysage ouvert comme celui que nous venons d'énoncer.

Tout cela ne va pas sans mettre en cause la singularité de ce paysage qui séduit tant de monde. Les recommandations qui suivent visent à maintenir cette image ouverte d'un paysage que, jusqu'ici seules les haies pare-vent, les roubines et les levadons charroient de leurs tracés.

Les recommandations ne sont pas des règles, elles n'en ont pas le caractère contraignant. Par contre, bien qu'incitatives et informatives, lorsque les recommandations sont suivies elles deviennent des principes.



paysage ouvert



paysage fermé

Les limites entre domaine public et privé, bords de route, clôtures et portails
Implantations pour les nouvelles constructions

En Camargue, soleil et vent restent déterminants pour placer une habitation, mais pas seulement.

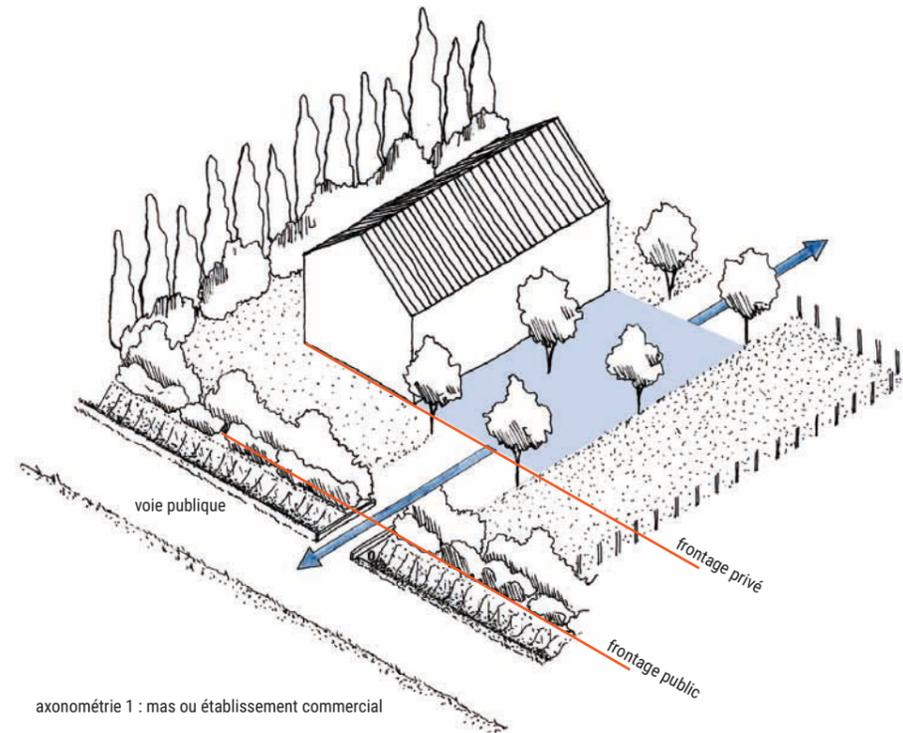
- Il convient d'abord d'établir un recul des constructions depuis la voie; en les plaçant derrière un fossé et une haie végétale. On y accède, par exemple, en enjambant le fossé par un pontet bordé de parapet. Cet éloignement crée des marges et permet de dégager des découvertes sur le paysage. (Ce que l'on ne trouve pas dans le type 3, les maisons individuelles dans des lotissements pavillonnaires)
 - Éviter d'implanter la construction face au portail, mais plutôt se décentrer, de façon dérobée, en coulisse de façon à protéger l'intimité de la maison.
 - Laisser des trouées visuelles traverser la parcelle, ouvrant des échappées en profondeurs sur la face opposée à l'entrée pour établir des perspectives latérales. Au centre de ces passages, préférer des ombres légères en maintenant des plages lumineuses, des espaces découverts.
 - Pour les maisons groupées (axonométrie 2), établir des avant-cours communes juste derrière l'entrée (en bleu ciel sur les axonométries), légèrement arborées, sur lesquelles se distribuent les maisons. Cet espace commun devance la voirie intérieure au groupement lorsque le lotissement est plus important (axonométrie 3). Dans ce dernier cas, le dispositif est proche des entrées de grands mas avec son allée arborée qui mène aux bâtiments.
- Cette disposition permet de créer une séquence intermédiaire entre domaine public et privé, de réduire le nombre d'entrées sur la route, l'espace public, et de maintenir des espaces de clartés derrière les clôtures.



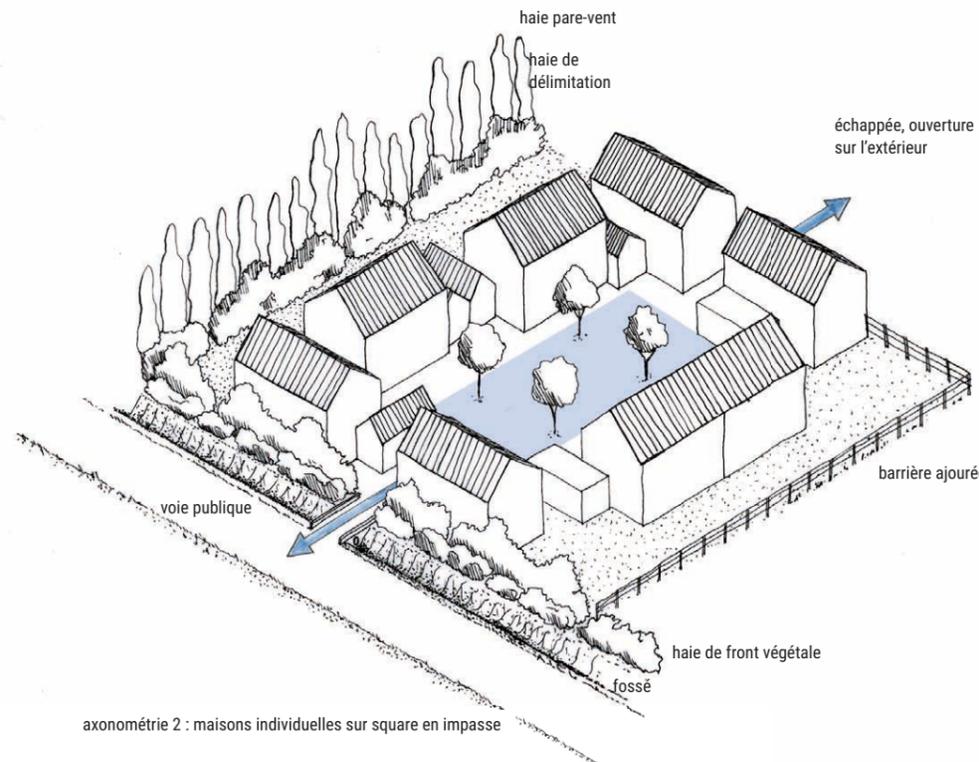
maisons individuelles sur cour en impasse



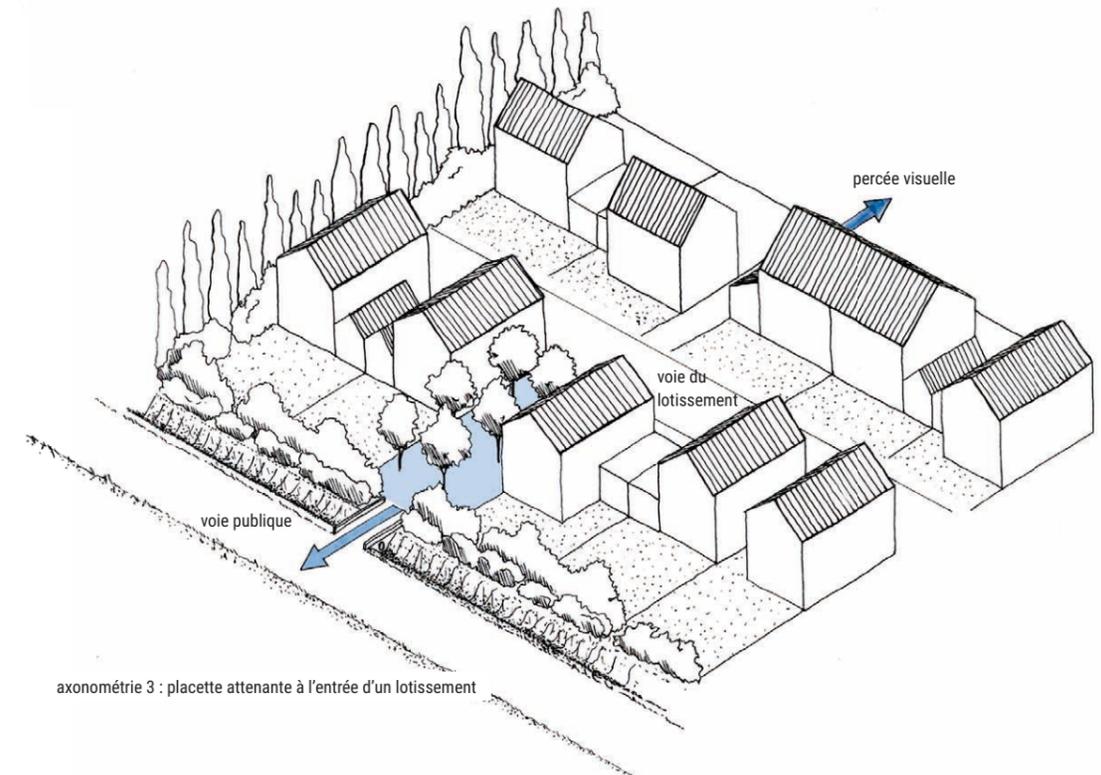
maison décentrée par rapport au portail



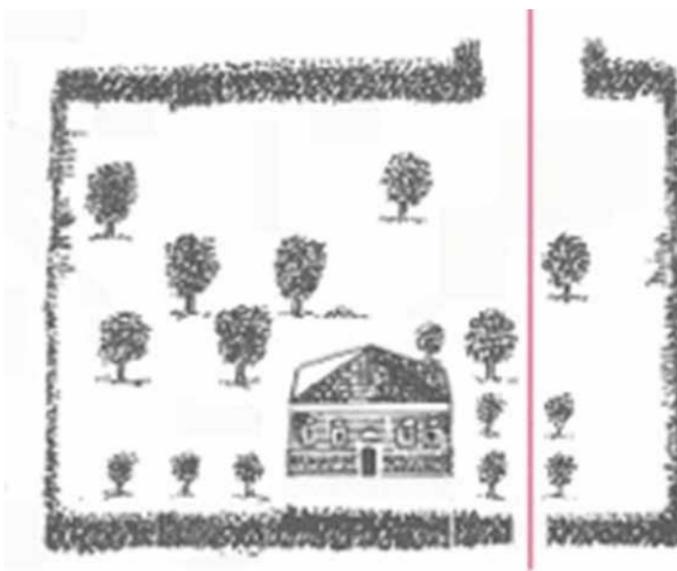
axonométrie 1 : mas ou établissement commercial



axonométrie 2 : maisons individuelles sur square en impasse



axonométrie 3 : placette attenante à l'entrée d'un lotissement



traité de paysage - implantation d'une maison et son jardin

Clôtures et portails

Fossé

Le fossé est une nécessité en Camargue, canaux d'irrigation et de drainage structurent le paysage. Souvent à plus d'un mètre sous le terrain naturel, ce fossé est une première défense, sorte de saut du loup, qu'on ne franchit que par le ponceau de l'entrée. Dans ces conditions la hauteur de la séparation n'a pas besoin d'être très haute, une clôture d'appui d'environ 1,00m suffit (sauf à vouloir une palissade défense nationale). Dans tous les autres cas aucune clôture n'est infranchissable, dans le civil les 2,00m que cumulent le fossé et la clôture sont suffisants et économiques. Comme pour l'implantation on vise à la transparence, à empêcher le passage tout en conservant les vues.

Clôture

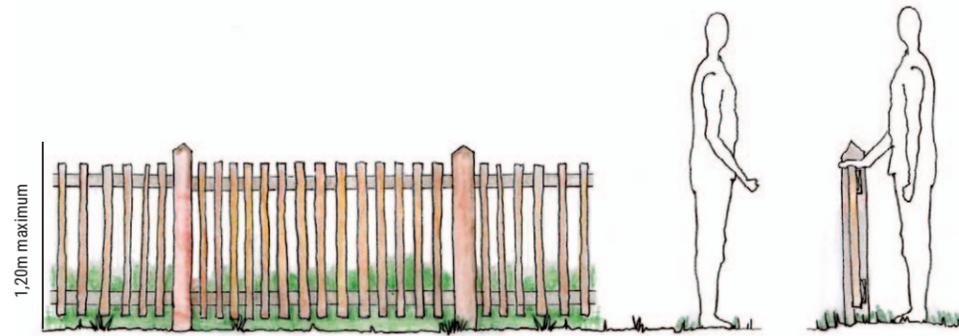
La clôture doit s'apparenter aux pratiques rurales voisines. Les plus simples sont les barrières utilisées pour l'élevage: barrières sans soubassement faites de poteaux et de traverses en bois ou ganivelles (assemblage de montants de châtaigner et de fils de fer torsadé). Il en existe même des modèles grillagés. Ces dispositifs sont suffisamment transparents à l'eau comme à la vue pour maintenir la clarté des paysages de Camargue. S'il y a un grillage, (dispositif moins élégant, moins adapté dans ce cas) celui-ci doit être disposé derrière la haie, sans doublage type brise vue en polyéthylène et sans mur bahut. En effet ce mur doit être ajouré et d'une hauteur limitée (voir PPRI) pour la transparence hydraulique ce qui enlève son intérêt : un simple grillage est encore plus simple et plus économique.

Portail

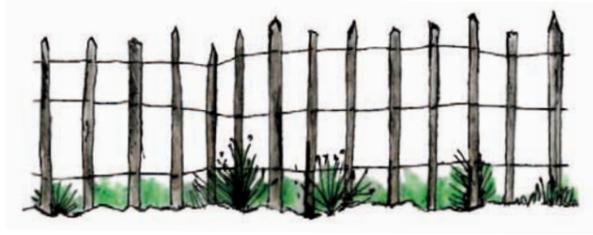
Le portail suit les mêmes principes : de hauteur limitée, ajouré et plutôt en bois, il peut aussi avoir des piédroits en bois imputrescible comme le robinier. Il est placé en retrait pour créer un seuil d'entrée tout en évitant les murs maçonnés en retour. On pourra y incorporer les éléments domestiques comme les boîtes aux lettres et la pancarte du Parc verte avec des lettres blanches qui a fait ses preuves.

Haies végétales

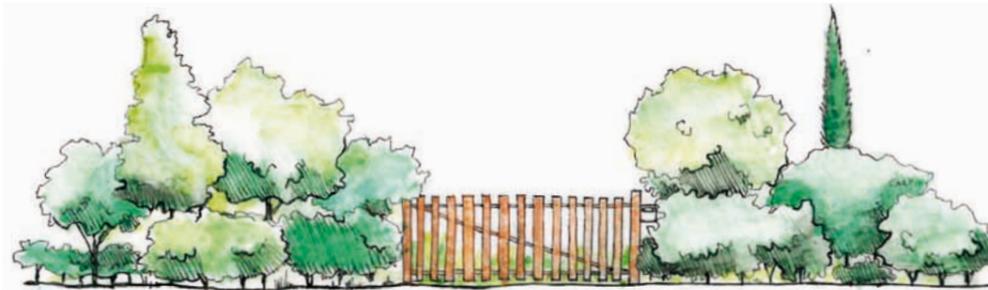
Pour les clôtures, donner la priorité aux haies végétales composées d'essences locales aux formes et tailles variées. Nous recommandons des haies vives non taillées, d'une largeur minimale de 1,20m qui peuvent constituer un réservoir écologique. Elle peut être composée de tiges différentes, petites moyennes et grandes. Le Parc réalise des campagnes annuelles de reboisement qui permettent la constitution de haies vives. Par ailleurs les agents du parc sont disponibles pour apporter leurs



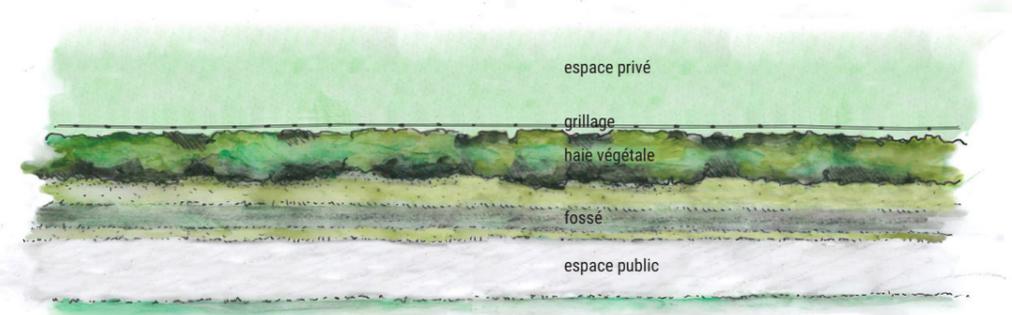
barrière en bois basse et ajourées



ganivelles, apparentée aux pratiques rurales



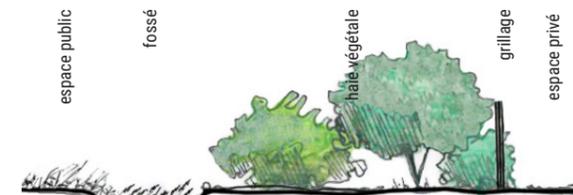
portail bois et haie végétale



haie végétale et grillage



haie végétale 3 tiges



haie végétale et grillage



haie vive en mélange



barrière en bois ajourée



portail en bois ajourée



clôture en ganivelle



clôture tressée en bois et plantée



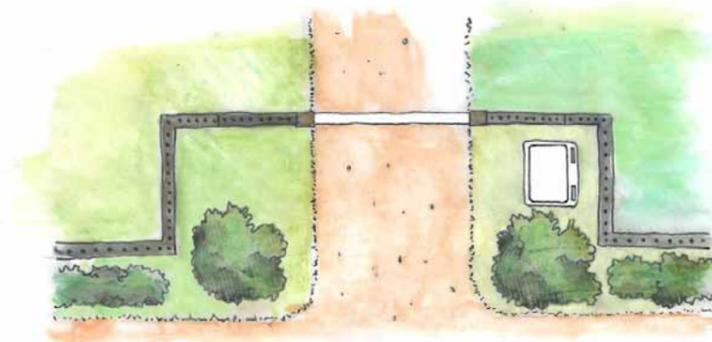
poubelle en retrait cachée par la végétation



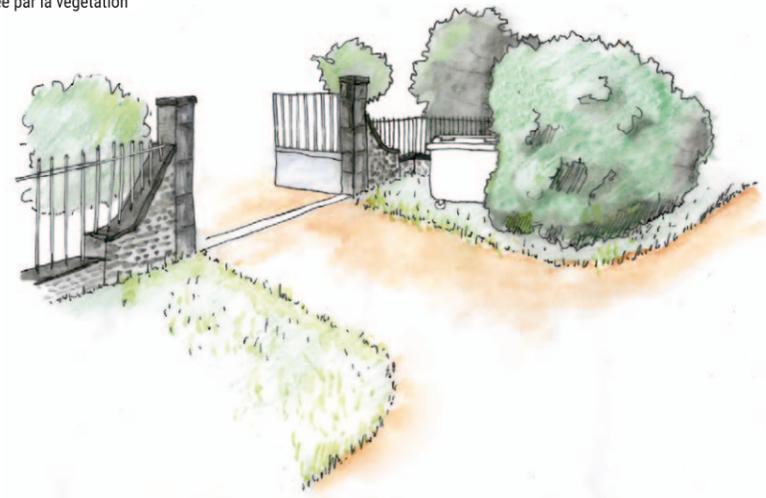
boîte aux lettres incluse dans le dispositif de clôture



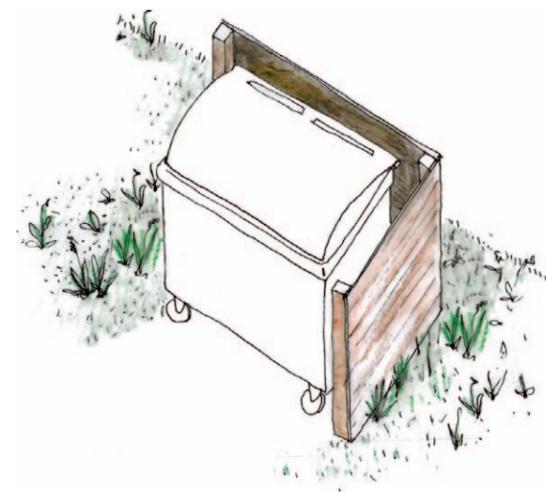
boîte aux lettres intégré dans le mur



poubelle masquée par la végétation



poubelle masquée par la végétation



poubelle masquée derrière un paravent de bois



boîte aux lettres intégré dans un dispositif de barrière

Objets domestiques

Les objets domestiques utilitaires - les boîtes aux lettres, poubelles et compteurs d'eau ou d'électricité - sont présents dans les quatre types présentés ci-dessus (les compteurs font exception et sont invisibles aux entrées des mas).

Il sont toujours visibles, ne sont pas traités architecturalement et rarement insérés dans un dispositif (si ce n'est un mur maçonné pour les boîtes aux lettres des types 2 et 3).

Poubelles

Les poubelles peuvent être cachées par la végétation, qu'il s'agisse d'arbres, de haies ou d'arbustes, en retrait du premier plan depuis la voie publique.

Si l'environnement ne s'y prête pas, elles peuvent aisément être masquées derrière un paravent de bois (palettes, cannisses) assortis à la barrière ou au portail.

Boîtes aux lettres

Trop souvent juchées seules sur un piquet en bois, les boîtes aux lettres sont à incorporer dans un dispositif existant telles les barrières, les pieds-droits en bois ou les marqueurs de seuil.

Signalétique

La gestion de la publicité fait partie intégrante de la qualité paysagère. La publicité est interdite dans les parcs naturels régionaux, seules les pré-enseignes dérogatoires sont possibles, ainsi que les systèmes d'informations locales et les enseignes murales pour les commerces. Conséquemment, les enseignes ne doivent pas être lumineuses, pas plus hautes que les bâtiments et ne doivent pas boucher la vue.

Les règlements locaux de publicité des communes définissent les règles à respecter. Le Parc de Camargue a élaboré une charte graphique, appelée charte signalétique, consultable sur le site : <http://www.parc-camargue.fr/> à la rubrique charte signalétique, indiquant la qualité des matériaux, des supports (ex : pieux en bois) et des couleurs à employer.

Végétation

Alignements d'arbres

Élément essentiel dans la lecture du paysage, ces plantations linéaires découpent l'espace, rythment le paysage agricole et rendent compte d'une certaine échelle (d'une route par exemple). Elles sont à préserver, ou à planter (par exemple au nord en pare-vent, voire axonométries implantation)

Les plantations concourent au même but de transparence et de clarté que les préconisations précédentes. On cherchera l'ombre légère, les feuillages clairs et lumineux dans la variété des ports et des essences naturalisées.

Haies végétales

Pour les haies on restera dans les hauteurs des clôtures, avec des demies tiges, des basses tiges et des buissons. On disposera ces hauteurs de façon dégressive depuis l'intérieur vers l'extérieur, du privé vers le public. Les haies seront vives, c'est-à-dire à pousses libres avec des essences diversifiées, adaptées, de préférence indigènes, haies larges et touffues, pas ou peu taillées.

Suffisamment épaisses, les haies sont avec les fossés des clôtures fertiles et participent à des corridors écologiques.

Essences

La palette d'essences reste simple, voir rudimentaire, mais nous cherchons ici à renouer avec le paysage rustique de la Camargue. Il convient de privilégier un mélange de teintes gris-clair et gris foncé.

Pour les demies tiges:

L'olivier de bohème (*Eleagnus Ebbigei*) ou Chalef, héliophile, habitué des dunes et des étangs de Camargue. Avec son port en cépée, il est apprécié des oiseaux. Il peut monter à 3,00m mais on peut le tailler. Attention, son caractère envahissant ne permet pas de le planter partout (voir liste du PNRC).

L'obione ou pourpier de mer, appelé aussi le sel du gardian, (*Atriplex Halimus*) plante halophyte au port étalé bas, ne dépasse pas 1,80m.

Le tamaris (*Tamarix Gallica*) adapté à la Méditerranée, assez transparent ; fleuri en rose, peu faire des haies à la fois décoratives et touffues. L'arbuste monte à 2,00m.

Plus rustique, la canne de Provence (*Arundo Donax*), envahissante avec ses rhizomes, est commune en Camargue dans les roselières et monte jusqu'à 5,00m

Dans les hautes tiges et toujours dans ces couleurs argentées ;

Le Peuplier blanc (*Populus Alba*) au port élancé, peut s'élever jusqu'à 35m. Il est une bonne base pour les haies brise vent.

Le Saule argenté ou blanc (*Salix Alba*), assez volumineux, est présent dans les ripisylves et peut aller jusqu'à 25m .

On pourra ponctuellement et par contraste piqueter la haie vive de persistants comme des genévriers ou des cyprès... Ces derniers, plantés par trois près du portail symbolisent la bienvenue.

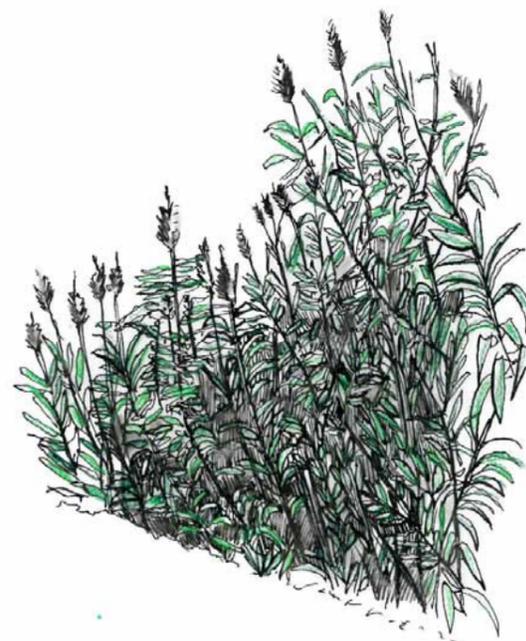
Pour les basse tige et buissons:

Le jonc (*Juncus Maritimus*) vivace en touffe et aux rhizomes traçants atteint jusqu'à 1,00m.

Le roseau ou sagne (*Phragmite Australis*) des milieux humides. Il colonise les fossés, est utilisé pour le chaume ou comme phytoépuration et abrite des passereaux. Il monte jusqu'à 3,00m.

L'armoise (*Artemisia Vurgaris*), couvre sol gris argenté, peut monter à 1,50m.

La corbeille d'argent (*Alysse, Arabette, Iberis Sempervirens*) haute jusqu'à 0,30m, fixe les talus et les fossés. Les arbustes tapissants, le cerasistes cotonneux, les santolines, l'herbe à Curry, le cynéraire maritime ont des rôles et aspect similaires.



Orientation bibliographique

Acat F., *Haies vives, haies taillées*, La Maison Rustique, 1981.

Barruol G., Blondel J. Vianet R. &alli, *L'encyclopédie de la Camargue*, Buchet Chastel, 2013.

Bromberger C., Lacroix J., Raulin H., Provence, *L'architecture rurale en France*, Berger Levraut, 1980.

Clément G, Jones L, *Où en est l'herbe ?* Actes Sud 2006

Guérin R., *Richesses et secrets de l'Architecture en Camargue*, Le Courrier du Parc, 2010.

Harant H., Jarry D, *Guide du naturalisme dans le midi de la France, La mer, le littoral*. Delachaux& Niestlé, 1987.

Leonardi C., Stagi F., *L'architettura degli alberi*, Mazzotta-Natura&cultura, 1982

Massot J.L., *Maisons rurales et vie paysanne en Provence*, SERG, 1985.

Mathevet R., *Camargue incertaine*, Buchet Chastel, 2004

Naudot C., *Camargue et gardians*, 1948, réédition PNRG 1988.

Picon B., *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, 1988.

Picon B., *En Camargue, le marais du Viguérat, le Domaine de la Palissade*, Actes Sud 1998.

Tamisier A., *Camargue, Milieux et paysages*, Arcane, 1990.

Les cultures

Céréales



Riz, Blé, Sorgho, Tournesol

Maraichage

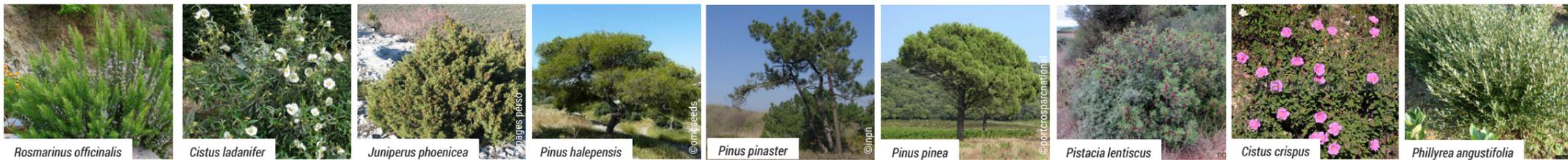
Vergers / Arbres fruitiers comestibles



Citronnier, Kaki, Néflier, figuier, pommier, grenadier, abricotier, merisier, cerisier, prunier, amandier, poirier, jujubier

Les boisements

La pinède



Romarin, ciste à gomme, genévrier, pin d'alep, pin maritime, pin pignon, ciste crépu, filaire

Les haies agricoles

Arbres de hauts jets Arbres en cépée Arbustes

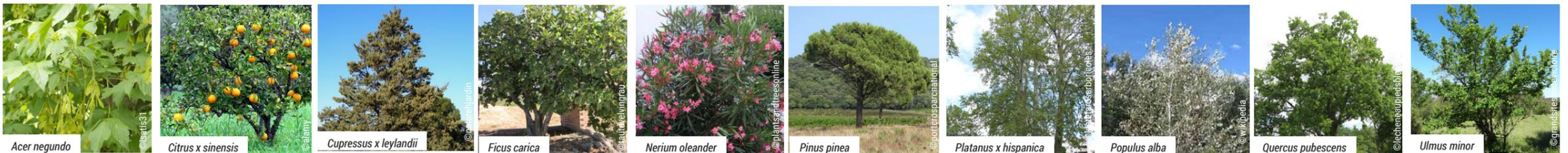


Arbres de hauts jets : Aulne glutineux, micocoulier de Provence, frêne commun, peuplier d'Italie, platane, chêne pubescent, cyprès

Arbres en cépée : Aulne glutineux, figuier, frêne commun, laurier, saule blanc, tamaris

L'accompagnement du bâti

Arbres et arbustes associés au mas camarguais (cf. étude p. XX)



Liste de végétaux

La plaine agricole

Les cultures

Les boisements

Les haies agricoles

L'accompagnement du bâti



Vigne

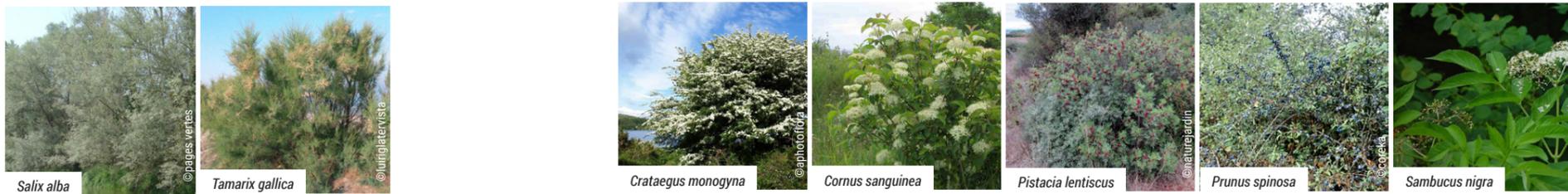


Vigne

La tamariscaie



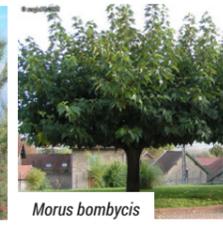
Arroche, jonc, limonium, potamocté, salicorne, tamaris



Arbustes: Aubépine, cornouiller sanguin, pistachier lentisque, sureau noir



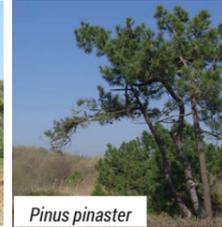
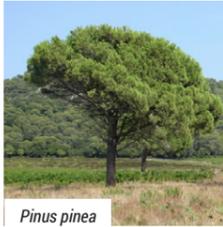
Les alignements



Les bosquets



Les arbres isolés



Tissus urbain, ville-village-hameau

Les alignements

Les bosquets

Les arbres isolés

Les haies

Les massifs

Les pelouses couvresols

Palette végétale

Tableau récapitulatif

STRATE ARBOREE											
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Non comestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation	
Arbres fruitiers comestibles	Abricotier	Prunus armeniaca	X	X	X				X		
	Cerisier	Prunus cerasus	X	X	X				X		
	Amandier	Prunus dulcis	X	X	X				X		
	Pommier	Malus communis	X	X	X				X		
	Poirier	Pyrus communis	X	X	X				X		
	Jujubier	Ziziphus zizyphus	X	X	X				X		
	Grenadier	Pinuca granatum	X	X	X				X		
	Kaki	Diospyros kaki	X	X	X				X		
	Olivier	Olea europea		X	X				X		
	Néflier	Eriobotrya japonica	X	X	X				X		
	Merisier	Prunus avium	X	X	X				X		
	Prunier	Prunus domestica	X	X	X				X		
	Figuier	Ficus carica	X	X	X				X		
Grands arbres persistants	Chêne vert	Quercus ilex		X	X			X			
	Chêne pubescent	Quercus pubescens		X	X			X			
	Pin parasol	Pinus pinea		X	X			X			
	Pin d'Alep	Pinus halepensis		X	X			X			
	Cyprés de Provence	Cupressus sempervirens		X	X			X			
Grands Arbres Milieu humide	Peuplier blanc	Populus alba		X	X			X	X		
	Peuplier noir	Populus nigra		X	X			X	X		
	Aulne glutineux	Alnus glutinosa		X	X				X		
	Saule blanc	Salix alba		X	X				X		
	Frêne oxyphylle	Fraxinus angustifolia		X	X				X		
Grands et moyens arbres Ornement	Charme	Carpinus betulus		X	X			X	X		
	Cognassier	Cydonia oblonga	X	X	X				X	coings	
	Arbre de Judée	Cercis siliacstrum		X	X				X		
	Érable de Montpellier	Acer monspessulanum		X	X				X		
	Noisetier	Corylus avellana		X	X				X	noisettes	
	Lilas des Indes	Lagerstroemia indica		X	X				X		
	Melia	Melia azedarach		X	X				X		
	Sophora	Sophora japonica		X	X				X		
	Tilleul argenté	Tilia tomentosa	X	X	X				X		
	Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	X	X	X				X		
	Micocoutier	Celtis australis		X	X				X		
	Tamaris	Tamarix ptetandra		X	X				X		
	Érable champêtre	Acer campestre		X	X				X		
STATRE ARBUSTIVE											
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Fruits Non comestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation	
Sols doux	Laurier noble (ou sauce)	Laurus nobilis		X	X		X	X	X	aromatique	
	Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea							X		
	Cornouiller mâle	Cornus mas		X	X				X		
	Aubépine	Crataegus laevigata	X	X	X		X				
	Prunellier	Prunus spinosa	X	X	X		X				
	Laurier tin	Viburnum tinus	X	X	X		X				
	Coronille glauque	Coronilla glauca		X	X			X	X		
	Oranger du Mexique	Chosya ternata		X	X				X	Parfum	
	Pittosporum du Japon	Pittosporum tobira	X	X	X	X	X	X	X	Parfum	
	Arbousier	Arbutus unedo								Confiture	
	Sureau noir	Sambucus nigra	X	X	X					Confiture	
	Arbre à perruque	Cotinus coggygria									
	Teucrium	Teucrium fruticans		X	X				X	X	
Sols sableux	Viorne lantane	Viburnum lantana		X					X	Parfum	
	Lilas	Syringa vulgaris	X	X	X	X			X	Parfum	
	Arbre à papillons	Buddleja davidii	X (papillon)	X		X			X	(attention pas proche cours d'eau)	
	Chèvrefeuille des haies	Lonicera xylosteum	X	X	X		X	X	X	(attention envahissant)	
	Troène commun	Ligustrum vulgare	X	X	X		X	X	X	Parfum	
Vivaces	Hibiscus altea	Hybiscus syriacus		X					X		
	Ciste à feuille de laurier	Cistus laurifolius	X	X	X		X	X	X		
	Nerprun alaterne	Rhamnus alaternus									
	Genevrier de Phénicie	Juniperus communis			X		X	X			
	Filaire à feuilles étroites	Phillyrea angustifolia			X		X	X			
	Ciste à feuille de sauge	Cistus salvifolius	X	X	X		X	X	X		
	Pistachier lentisque	Pistacia lentiscus		X	X			X			
	GRIMPANTES	Chèvrefeuille des haies	Lonicera japonica	X	X	X	X	X	X	X	Parfum
		Bignone	Campsis grandiflora	X	X	X				X	
		Fleur de la passion	Passiflora caerulea	X	X	X	X		X	X	
		Glycine	Wisteria sinensis	X	X	X				X	Parfum
		Jasmin étoilé	Trachelospermum jasminoides		X	X			X	X	Parfum
		Jasmin	Jasminum officinalis		X	X			X	X	
Renouée		Polygonum aubertii		X	X				X		
Morelle faux jasmin		Solanum jasminoides		X	X		X	X	X		
Vigne		Vitis vinifera		X	X	X			X	Couleur automnale	
Vigne vierge		Parthenocissus tricuspidata		X	X	X		X	X	Couleur automnale	
Vigne vierge		Parthenocissus quinquefolia		X	X	X		X	X	Couleur automnale	
Crampons		Hedera helix	X	X	X	XXXX	X	X	X	(attention envahissant)	
VIVACES											
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère/nectarifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Fruits Non comestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation	
Semis prairies fleuries	Romarin	Rosmarinus officinalis	X	X	X			X	X	aromatique	
	Sauge d'Afghanistan	Perovskia atriplicifolia		X	X		X	X	X		
	Sauge de Jérusalem	Phlomis fruticosa	X	X	X			persistant	X		
	Lavande officinale	Lavandula officinalis	X	X	X				X	aromatique	
	Thym	Thymus vulgaris	X	X	X			X	X		
	Euphorbes	Euphorbia ssp		X	X				X		
	Lantanier	Lantana camara	X(Papillon de nuit)	X	X		X	semi-persistant	X		
	Acanthe	Acanthus mollis	X	X	X			semi-persistant	X		
	Badasse	Dorycnium pentaphyllum	X	X	X			persistant	X		
	Boule azurée, Chardon	Echinops ritro	X	X	X			X	X		
	Sarriette	Satureja montana	X	X	X				X	aromatique, comestible, odorante	
	Réseda	Reseda odorata	X	X	X				semi-persistant	odorant	
	Semis prairies fleuries			X	X	X			annuelles	X	partout

16.141 | FÉVRIER 2017

CHARTRE DE PAYSAGE ET D'URBANISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE AU SEIN DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



volume 2



CAUE ¹³
18, rue Neuve Sainte-Catherine 13007 Marseille
www.caue13.fr
T. 04 96 11 01 20 F. 04 91 33 42 49

Sommaire général

Introduction	05
1. Recommandations générales	07
1.1 Les hameaux	07
1.2 La pérennisation des structures agricoles	47
1.3 Les limites entre domaine public et privé dans le bâti diffus, bords de route, clôtures et portails	75
1.4 Palette végétale	111
2. Recommandations par secteur	119
2.1 Les entrées de Parc	119
Barcarin	
Gimeaux	
Saint Gilles	
Sylvéreal	
2.2 Salin-de-Giraud	135
Les entrées de village	
La traversée du village entre square et places	
Les secteurs de projet	
La mobilité et les circuits	
2.3 Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer	205
2.4 La plage de Piémanson, pour un respect de la frange littorale	229
3. Pistes de projet	249
3.1 Expérimentations en cours à poursuivre	
3.2 Réalisation d'études spécifiques complémentaires	
3.3 Développer l'offre de découverte en Camargue	
Conclusion	267
Annexes	271
Ateliers de terrain	
Estimations	

Sommaire volume 2

2. Recommandations par secteur	119
2.1 Les entrées de Parc	119
Barcarin	
Gimeaux	
Saint Gilles	
Sylvéreal	
2.2 Salin-de-Giraud	135
Les entrées de village	
La traversée du village entre square et places	
Les secteurs de projet	
La mobilité et les circuits	
2.3 Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer	205
2.4 La plage de Piémanson, pour un respect de la frange littorale	229
3. Pistes de projet	249
3.1 Expérimentations en cours à poursuivre	
3.2 Réalisation d'études spécifiques complémentaires	
3.3 Développer l'offre de découverte en Camargue	
Conclusion	267
Annexes	271
Ateliers de terrain	
Estimations	



Les entrées de Parc

Cette charte été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue

Experts CAUE13 chargés de l'étude Sylvie Lalot paysagiste DPLG, Ingénieur ENITHP et Corine Corbier paysagiste DPLG
Tous droits de reproduction réservés

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:



Paysages agricoles ouverts de riziculture, spécifiques de Camargue



Chenal du Grand Rhône, entre les hauts cordons de ripisylves



Alignement d'éoliennes qui soulignent le canal et forment un point de repère visuel majeur



Grandes grues de l'ancien port commercial de Port-Saint-Louis, installées à la confluence



... Puis, la silhouette des cheminées et bâtiments industriels des Salins

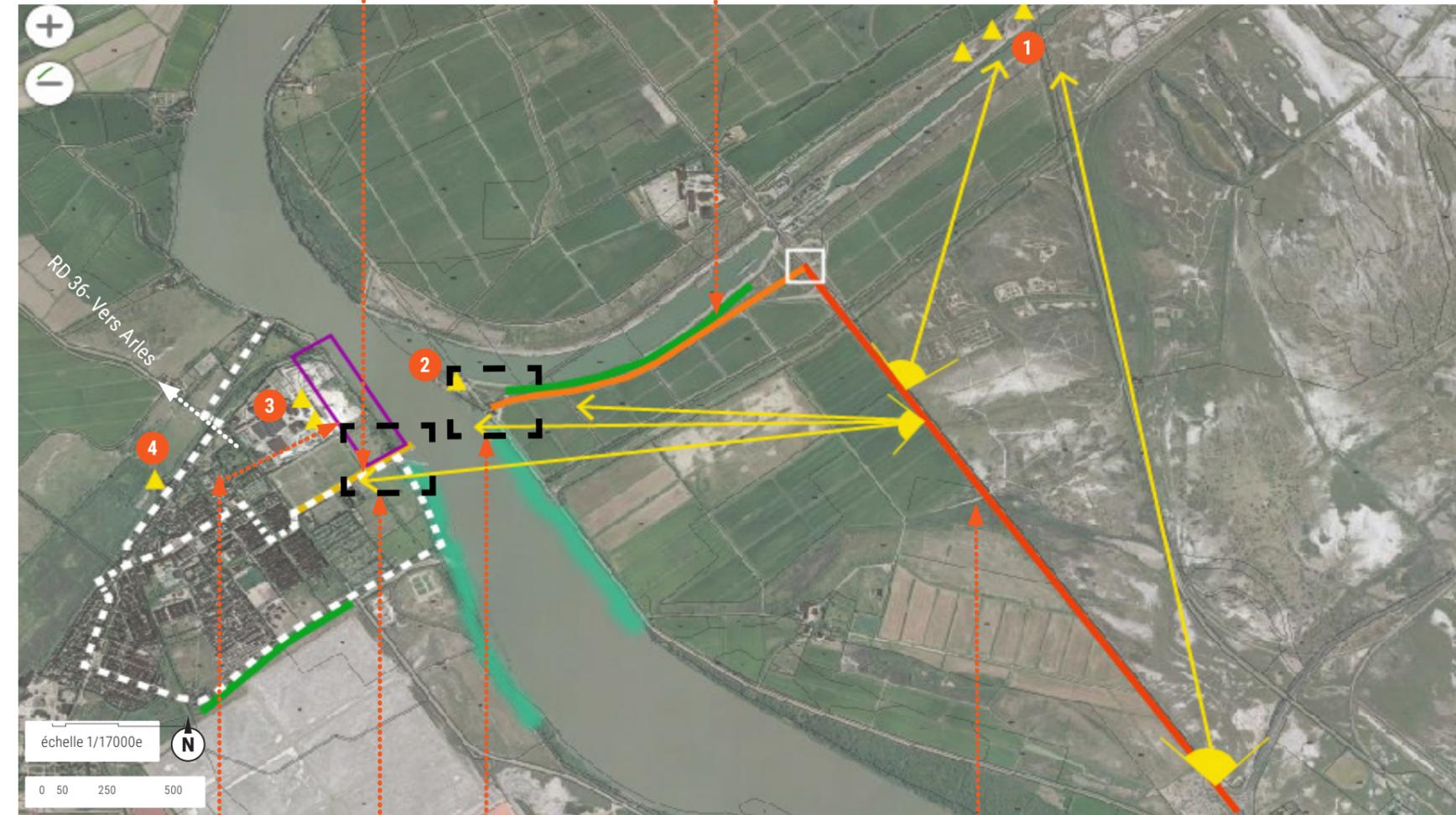
De part et d'autre des débarcadères, des séquences paysagères à mettre en valeur:

Séquence 3: entrée dans Les Salins

Mise en scène de l'entrée dans le hameau historique par la valorisation des composantes identitaires: préservation du cordon de cannes, restauration et entretien du bâti, ...
Amélioration du confort des usagers: création d'une piste deux roues en site propre, création d'un chemin piéton permettant aux riverains de venir se promener au bord du Rhône, plantation d'arbres d'ombrage au niveau des files d'attente,...

Séquence 2:

RD 35b - Accompagnement paysager de la piste cyclable
Diminution de l'impact des surfaces routières dans le champ visuel



échelle 1/17000e
0 50 250 500

ZOOM **ZOOM**
RIVE **RIVE**
DROITE **GAUCHE**

DEBARCADERES de la TRAVERSEE DU RHONE:

Préservation et reconstitution des ripisylves
Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire
Étude du positionnement du «potentiel portuaire»:
- Si vocation industrielle: à implanter au droit des industries, pour préserver les espaces agricoles et les jardins familiaux.
- Si vocation de loisir: maintien tel que prévu au PADD, avec mise en réseau du nouveau port avec le village par un réseau de chemins doux desservant les rives du Rhône et jardins familiaux.

Séquence 1:

RD 35 - Préservation des qualités paysagères du paysage

Protection paysagère dans le cadre du PLU de Port Saint Louis du Rhône:
- Protection des paysages agricoles (Ap)
- Protection des cônes de vue notamment vers les points d'appel visuels qui forment des points de repère majeurs dans les paysages plats et ouverts:

- 1 Parc éolien le long du canal
 - 2 Grues à la confluence
 - 3 Cheminée M2I des Salins
 - 4 Cheminée ancienne des Salins
- Maintien des accotements enherbés
Déplacement et mise en scène du panneau d'entrée dans le PNR:



Séquence 1: Préservation des qualités paysagères du paysage d'approche

Protection paysagère dans le cadre du PLU de Port Saint Louis du Rhône:
Protection des paysages agricoles (Ap) et cônes de vue
Maintien des accotements enherbés



Séquence 2: Accompagnement paysager de la piste cyclable, le long de l'accès à Barcarin pour diminuer l'impact des surfaces routières dans le champ visuel



DEBARCADERES de la TRAVERSEE DU RHONE:

Préservation et reconstitution des ripisylves
Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire



Séquence 3: Entrée dans Les Salins

Mise en scène de l'entrée dans le hameau historique: par la valorisation des composantes identitaires: préservation du cordon de cannes, restauration et entretien du bâti, ...
Amélioration du confort des usagers: création d'une piste deux roues en site propre, plantation d'arbres d'ombrage au niveau des files d'attente,...

Les entrées de Parc

Entrée par le Barcarin, une porte d'entrée singulière dans le PNR depuis la métropole Aix-Marseille Provence,

Porte d'entrée singulière du PNR Camargue, par RD 35 puis la traversée du Rhône par le bac, cette entrée est marquée par la dualité entre :

- Des paysages agricoles typiquement camarguais: très ouverts, plats, où le cycle du riz rythme les saisons sur un ciel immense ...
- Des points d'appel verticaux liés à de nombreuses installations industrielles.

Elle met en scène le grand Rhône, le bac (une invitation au voyage grâce à ce moyen de transport singulier) et Salin-de-Giraud (cité ouvrière du XIXème siècle., de grande qualité urbaine et architecturale, peu valorisée).

Repérage/État des lieux

Un paysage dominé par les équipements techniques qui ne mettent pas en scène les spécificités de la Camargue:

- Des premiers plans banalisés: les aménagements routiers et, aux abords des appontements du bac, la signalétique routière, les îlots de séparation, petit giratoire, zone de stockage, la juxtaposition d'édicules abandonnés laissés en l'état et de réseaux aériens «en toile d'araignée»
- Un petit parking délimité RG, mais il ressemble à un délaissé. Le chemin sur digue, pourtant tentant, est interdit.
- Hors emprise publique, des ouvrages à l'abandon: en rive droite du Rhône, entre le bac et la RD 36, des bâtiments patrimoniaux et 2 grues situées à la confluence du canal du port de Fos et du Rhône

Deux projets en cours stratégiques, à intégrer pour la mise en valeur de cette entrée:

- Barreau de piste cyclable reliant Arles à Port-St-Louis-du-Rhône le long de l'accès à Barcarin. Mais il ne prévoit pas a priori d'accompagnement paysager
- Parc photovoltaïque envisagé à l'entrée du village.

Objectifs de qualité paysagère : mettre en scène l'entrée dans le PNR Camargue

Préservation des composantes paysagères fortement identitaires par des mesures conservatoires

Requalification des abords des RD respectant et renforçant les spécificités de chaque séquence: RD35, RD 35 b, abords des débarcadères, puis barreau de la RD 35b reliant le village des Salins au débarcadère Rive Droite

Mise en valeur des débarcadères et de la confluence Rhône / canal

Requalification des débarcadères ZOOM RIVE DROITE



Séquence 3: entrée dans le village depuis le débarcadère Rive Droite

- Recomposition du profil en travers afin d'intégrer un chemin « modes doux » à l'écart du trafic automobile, et permettre la plantation d'un double, voire triple alignement d'arbres structurant pour marquer l'entrée dans le hameau industriel et d'ombrage (cf file d'attente estivale)
- Maintien du cordon de canne et déplacement du panneau PNR au niveau du débarcadère
- Restauration et mise en valeur des bâtiments anciens



- Piste cyclable
- Stationnement ombragé
- Démolition d'édicule, enfouissement de réseaux, déplacement de zone de stockage
- Réfection de pelouse ombragée avec table pique nique
- Réfection des sols : pavé en référence à un quai
- Maintien de l'ancien appontement du bac, réfection des gardes corps, utilisation comme belvédère lorsqu'un bac n'est pas en stationnement. Vue sur le Rhône, les grues, l'appontement rive gauche
- Belvédère ombragé sur la digue
- Complément de haie pour l'intimité de la maison
- Enherbement d'accotement
- Régénération de ripisylve
- Barrière bois sur digue pour bloquer les accès motorisés tout en permettant les modes doux



Accès à l'embarcadere Rive Gauche

- Séparation des voies routières par un fossé enherbé et épiphytes
- Séparation de la bande cyclable par un alignement de feuillu type frêne sur prairie. Cet alignement permettrait d'ombrager la piste cyclable et reporterait les vues vers l'espace agricole au Sud. Au Nord la digue du canal bloque les vues sans permettre de découvrir la navigation

Requalification des débarcadères ZOOM RIVE GAUCHE



Une requalification des débarcadères

L'importance stratégique de cette entrée, sa spécificité qui donne tout son sens au concept de «l'île de Camargue», et le très faible niveau qualitatif du paysage de ses abords militent en faveur d'une action très volontariste.

Au regard des sujétions techniques, qui sont nombreuses, une action en trois temps peut être envisagée:

Temps 1:

Mesures conservatoires des composantes paysagères fortement identitaires à préserver, dont certaines à restaurer:

- Paysages agricoles et Cônes de vue dans le PLU de Port-St-Louis-du-Rhône (Ap)
- Cordons arborés et de roseaux, en particulier les ripisylves du Grand Rhône et en entrée du village de Salin-de-Giraud.
- Bâtiments historiques (Chapelle de Barcarin, cabane de gardian, bâtiments industriels typiques de l'histoire industrielle du hameau, ...)
- Eléments d'accompagnement: clôtures type manades, clôture en barreaudage sur murs appareillés, alignements d'arbres,...

Temps 2:

Actions opérationnelles dans des emprises limitées aux abords des débarcadères et au barreau de la RD 35b reliant le village des Salins au débarcadere Rive Droite:

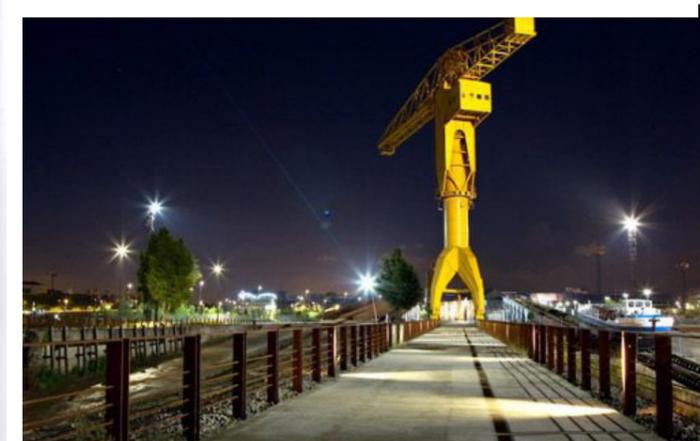
- Reconstitution des ripisylves
- Mise en valeur des vues en belvédères sur le Rhône
- Recomposition des profils en travers intégrant une voie cyclable, des parcours piétons en site propre, et des alignements d'arbres pour l'ombrage
- Réhabilitation des dépendances routières avec des composantes moins routières: accotements enherbés, fossés au lieu d'enrochements, ...
- Toilettage des abords des appontements du bac
- Entretien des interfaces: bâti, végétation, clôtures (= clôturer de belle façon, en référence aux clôtures de manades aux abords du Rhône, ou selon le «code» des constructions industrielles du hameau des Salins)
- Mise en valeur du patrimoine bâti et portuaire



**Rive Gauche:
Vers un grand projet de mise en
valeur de la confluence?**



Le grand projet de rénovation urbaine de l'île de Nantes a ainsi permis de mettre en valeur notamment une grande grue, repeinte en jaune, silhouette emblématique des activités portuaires historiques de l'île. Autour de ce concept, c'est tout un nouveau quartier qui a ainsi été reconverti.





Des références, sources d'inspiration...



architecte : M. Roulleau
photo :
ARCHIGUIDE
Guide architecture

Entrée par le Barcarin Porte d'entrée singulière dans le PNR depuis la métropole Aix-marseille

et un projet plus ambitieux de mise en scène de toute la confluence

Temps 3: Aménagement de plus grande ampleur, permettant la valorisation de la globalité de la confluence Rive Gauche et des abords du hameau en Rive Droite

Au delà de la simple requalification des abords et des interfaces immédiates des parcours d'entrée, il conviendrait d'interroger un périmètre élargi, au sein duquel un projet de mise en valeur plus ambitieux viendrait raconter cette histoire. La mise en scène réalisée le long des rives de la Loire, entre Nantes et Saint Nazaire a ainsi permis, par la succession de créations artistiques tout au long des rives, de modifier le regard qui était porté depuis des siècles sur ces territoires, permettant une vraie réappropriation sociale.



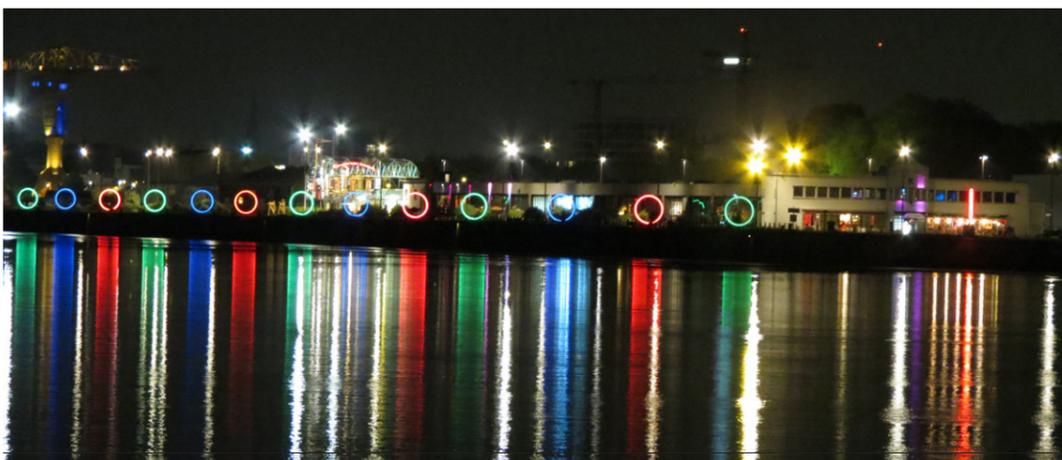
Mise en scène du patrimoine industriel, festival Visualia à Pula en Croatie



A la suite de ce grand projet de rénovation urbaine de l'île de Nantes, la mise en scène réalisée le long des rives de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire a aussi permis, par la succession de créations artistiques, souvent amusantes et décalées, tout au long des rives, de modifier le regard qui était porté depuis des siècles sur ces territoires, permettant une vraie réappropriation sociale.

- Rive Gauche:
Aménagement d'un vrai parking paysager
Création d'une aire d'accueil sur l'ensemble du triangle de confluence, devenant «objet» de visite à part entière:
- Restauration, mise en scène des grues, étude d'un projet muséographique?
 - Ouverture de chemins de promenade, création de belvédères sur le Rhône
 - Renforcement de la trame arborée structurante
 - Accompagnement paysager du projet de piste cyclable au sein de ce projet global «Confluence»

- Rive Droite:
- Reconstitution des liens entre le hameau et son terroir, notamment son fleuve:
 - Mise en valeur et développement des jardins familiaux
 - Ouverture de chemins de promenade, création de belvédères sur le Rhône
 - Renforcement de la trame arborée structurante
 - Accompagnement paysager du projet de piste cyclable
 - Restauration et mise en valeur de tous les éléments de patrimoine: chapelle, cabane de gardian, bâti de l'époque industrielle, clôtures, ...



Aménagements au pied des block-haus sous-marinier de Saint-Nazaire

Des composantes majeures et identitaires des paysages à préserver:



Cordons de ripisylves sur rives et talus



Maillage de haies

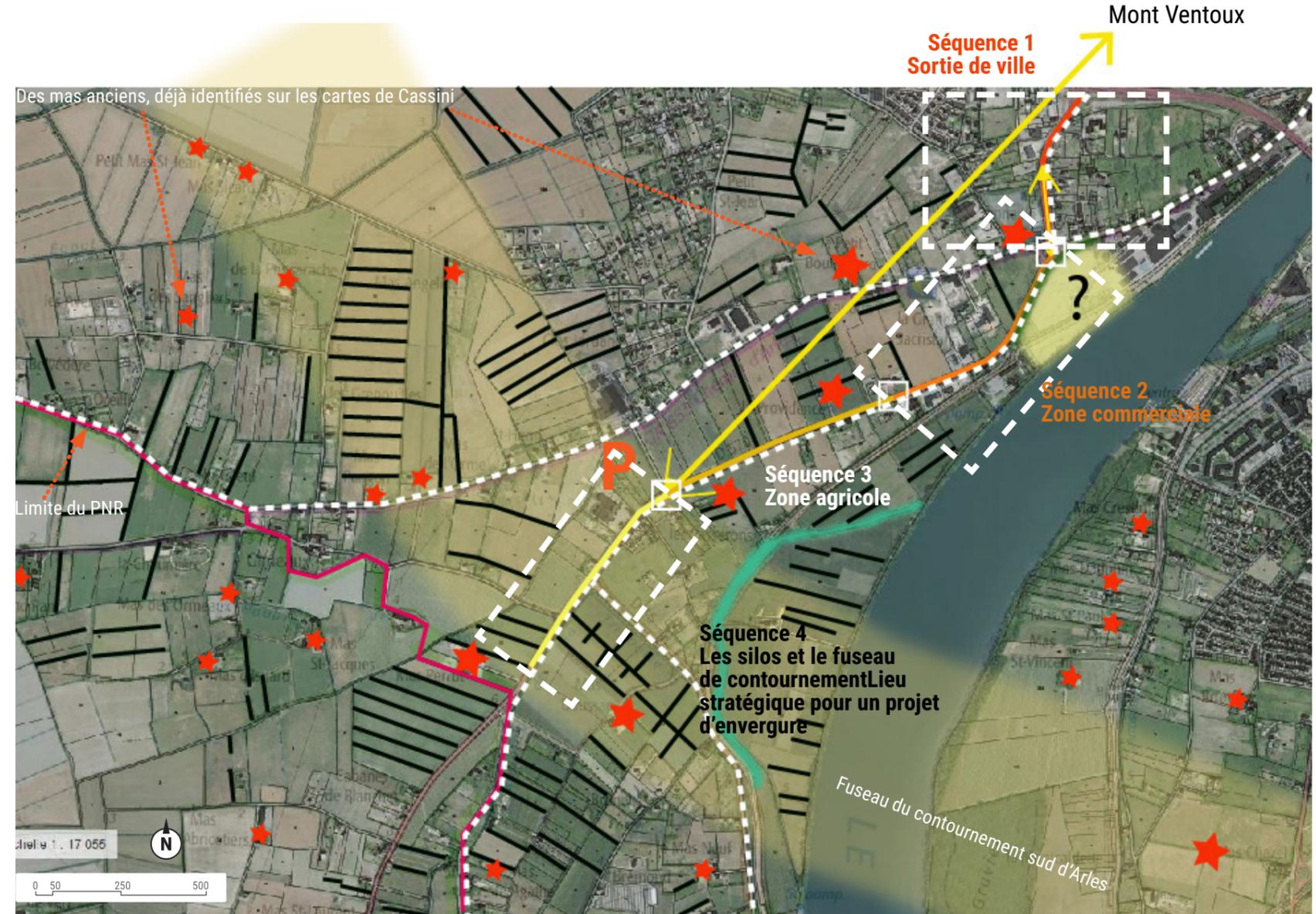


Cône de vue sur l'ancienne Zone Industrielle, dans l'axe de la RD 570 en entrée de PNR, à interroger dans le cadre du développement urbain



Vieux mas de Sonnaille

Entrée par Gimeaux



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 1: sortie de ville

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de la recomposition des dessertes riveraines de part et d'autre (activités rive Ouest et habitat rive Est) à partir du maillage de chemins existants et à conforter en arrière des parcelles, dans le cadre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU
- Règles particulières: règlement PLU (marge de recul du bâti, hauteurs et couleurs des façades, orientation des faitages, ...) et RLP

Actions opérationnelles:

- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement et plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères)
- Intégration de la maison des produits de Camargue dans l'ensemble du mas des Sonailles, avec mise en valeur des délaissés en jardins de production



2011



Déc. 2016

Séquence 2: zone commerciale

Reconnue comme «point noir paysager» lors de la journée du parc du 30 septembre 2011 (les gommettes imprimées par les visiteurs ou les habitants sur l'image ci-dessus rendent compte de cette valeur «sociale» négative), la façade commerciale a fait l'objet de premières propositions, et actions, qui pourraient être complétées. Un projet de campus doit voir bientôt le jour sur le site des anciennes papeteries Etienne.

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité pour déterminer l'évolution du secteur et étudier les moyens d'une mutualisation des accès sur RD, voire d'un accès par l'arrière (depuis le chemin de Compostelle et le chemin d'Emmaus), afin de clarifier le fonctionnement des diverses activités, et de pouvoir requalifier la façade
- Règles particulières: règlement PLU (marge de recul du bâti, hauteurs et couleurs des façades, orientation des faitages, ...) et RLP

Actions opérationnelles:

- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement)
- Restauration d'un fossé inondé, permettant de limiter voire de supprimer ensuite les clôtures
- Plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères: alignement structurant en façade, ou ponctuellement pour marquer l'accès s'il est mutualisé

Des références souvent locales, source d'inspiration



Alignement de peupliers blancs en limite d'emprise routière: un écran évident!



Un système de clôture propre aux paysages de Camargue



Des bas-côtés enherbés



Un fossé inondé, en front de bâtiment d'activité: sécurité assurée



Un fossé inondé, alternative à une clôture grillagée...



Plantation d'arbres imposants pour marquer l'entrée des mas

Entrée par Gimeaux, porte d'entrée principale dans le PNR depuis l'axe routier E 80

Porte d'entrée majeure du Parc naturel régional à partir de l'autoroute E80, le parcours le long de la RD 570 depuis Arles offre une véritable «mise en bouche» des paysages emblématiques de Camargue. En effet, avant que ne se découvrent soudain les vastes paysages ouverts de riziculture, emblématiques du PNR Camargue, le très ancien quartier de Gimeaux plonge le visiteur dans d'inattendus paysages de bocages arborés, d'où, telle une cathédrale, la silhouette haute et massive des silos de riz émerge.

Repérage/État des lieux :

Bien qu'invisible, la proximité de la ville, qui fragilise la pérennité de la vocation agricole, et diffuse son habitat et ses activités commerciales en banalisant les abords de la route, est bien perceptible, en contradiction avec l'image fortement identitaire et qualitative du Parc. Le projet de contournement Sud de l'agglomération à moyen ou long terme, devrait être considéré comme un levier pour restaurer les paysages.

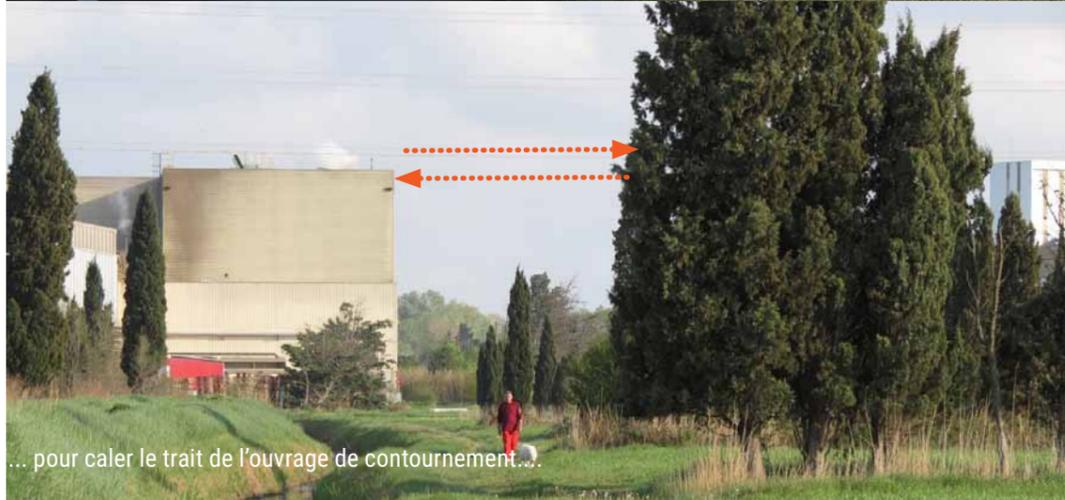
Objectifs de qualité paysagère :

Préservation des composantes paysagères fortement identitaires:

- Cordons de ripisylves sur rives/talus
- Maillage de haies arborées
- Cônes de vues, d'autant plus précieux qu'ils sont rares et fugaces dans ces paysages de bocage
- Vieux mas

Requalification des abords de la RD selon 4 séquences paysagères distinctes:

- 1 - Entrée de ville:
- 2 - Zone commerciale
- 3 - Paysages agricoles
- 4 - Les silos et le fuseau de contournement



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 3: paysages agricoles

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation des cônes de vue (déterminer un secteur Ap dans le cône de vue vers le Mont Ventoux, la ripisylve en pied de la digue du Rhône,...)
- Encadrement de la qualité du bâti agricole et de leurs abords (Règles PLU et OAP) et règles du RLP

Actions opérationnelles:

- Arrachage des plantes invasives (herbe de la pampa)
- Reconstitution des accotements et délaissés (enherbement et plantations arborées en lien avec les structures et ambiances paysagères)



Séquence 4: Les silos et le fuseau de contournement

Séquence 4: les silos et le fuseau de contournement

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants, cordons, haies, ponctuations, ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation des cônes de vue (déterminer un secteur Ap dans le cône de vue vers le Mont Ventoux, la ripisylve en pied de la digue du Rhône,...)
- Etude de faisabilité du croisement entre RD 570 et ouvrage de contournement: calage de l'ouvrage de contournement dans le maillage de haies arborées existant / Appui visuel du futur ouvrage contre les volumes des deux grands ensembles bâtis industriels (silos) / Restauration du mas des Passerons / Création d'un parking relais en entrée du PNR Camargue / Aménagement d'un centre information du PNR / Report de l'accès aux silos par le chemin des Gadoues / Elargissement et plantations d'alignement du chemin des Gadoues / Mise en scène des paysages tels que perçus par les usagers de l'ouvrage futur (séquençages, fenêtres, ...)

Actions opérationnelles:

- Mise en oeuvre d'un préverdissement, préfiguration des structures paysagères futures

Des références, sources d'inspiration...



Des silhouettes de pins qui viennent souligner la présence d'habitations dans le grand paysage



Stationnement sous pinède à la Grande-Motte



Arbre isolé marquant la croisée des axes forts



Bel alignement d'arbres en entrée de propriété: une référence majeure dans les paysages agricoles ouverts de Camargue. Une belle structure arborée pour accompagner le chemin des Gadoues, et composer une ligne de frondaisons en premier-plan de l'ouvrage de contournement

Entrée par Gimeaux, porte d'entrée principale dans le PNR depuis l'axe routier E 80

Estimation sommaire :

Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Exploitants agricoles riverains de la RD



Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône



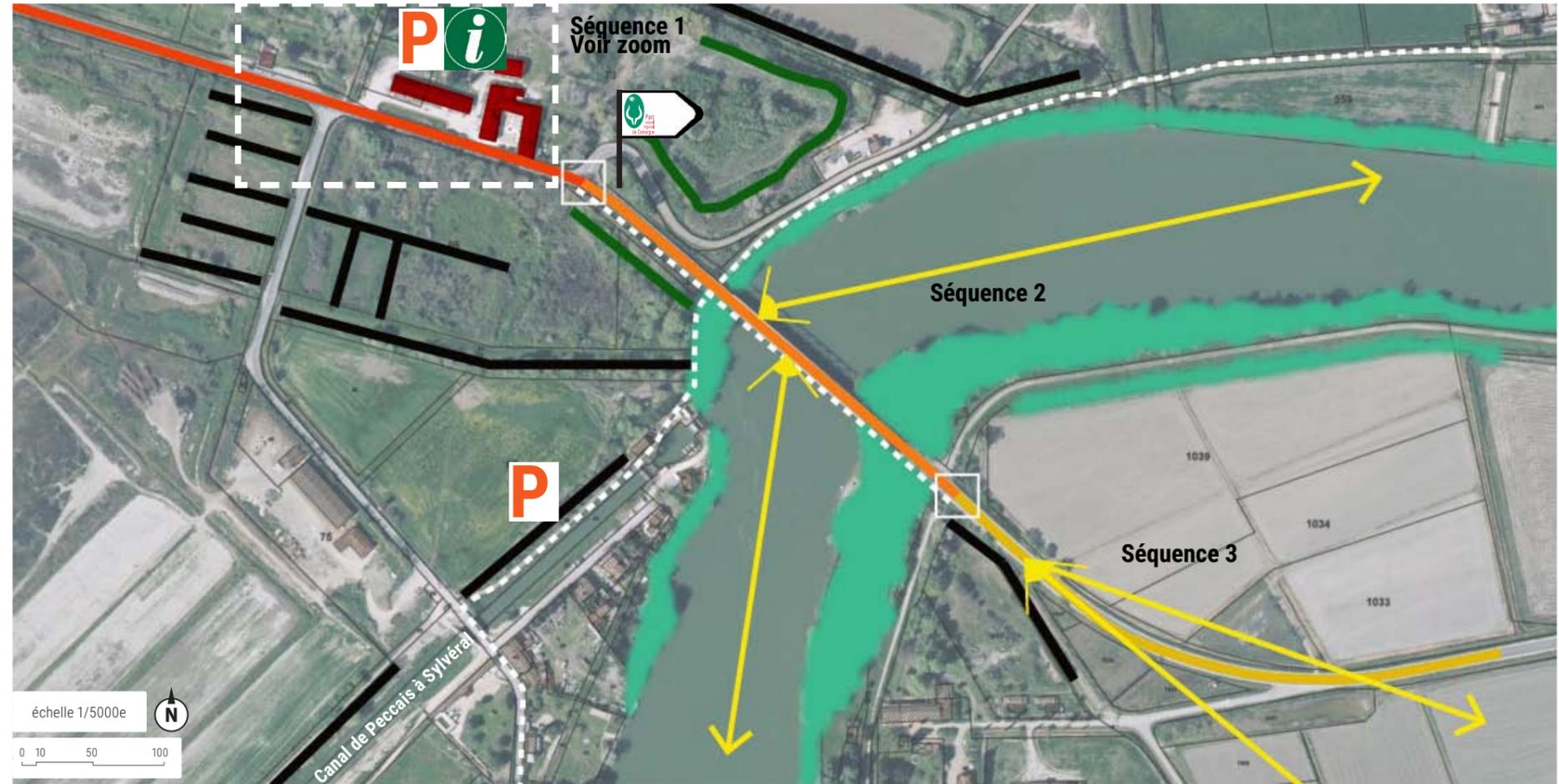
Alignement relique d'arbres remarquables



Cônes de vue de découverte des paysages de grandes cultures de Camargue



Ancien mas et hameau de Sylvéreal



échelle 1/5000e
0 10 50 100

- 1 Un espace renaturé et requalifié en façade du bâtiment commercial, ouvert sur la RD, et dégagé des voitures aménagé en point relais/information du Parc de Camargue
- 2 Un parking aménagé à l'arrière, ombragé et mutualisé pour tous les espaces et panneau signalétique indiquant l'entrée dans le périmètre du parc
- 3 Une entrée requalifiée et mutualisée avec la vente de produits camarguais, avec traitement différencié des sols, restauration du pontet et plantations structurantes d'arbres
- 4 Une trame arborée plantée en rive Sud de la RD avec mise en valeur des façades du mas par des tapis verts ou jardins ouverts, et dégagement du vieil alignement

Séquence 1: proposition détaillée pour le mas de Sylvéreal



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 1: Halte attractive à la porte du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants: vieil alignement de platanes du domaine, cordons, haies, ponctuations, ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une halte en entrée du PNR Camargue : mise en valeur de l'ensemble bâti du Sylvéréal / parking relais / vente des produits du terroir / Centre information / création de liaisons douces-piétonnes et deux roues entre le mas, le hameau, et les deux rives du Petit Rhône
- Règles particulières: règlement PLU et RLP
- Programme de restauration historique du mas

Actions opérationnelles:

- Nettoyage des friches afin de mettre en évidence les arbres et alignements remarquables



Séquence 2: traversée du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants: ripisylves ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Etude de faisabilité en vue de la création d'une liaison douce-piétonne et deux roues en site propre entre les deux rives du Petit Rhône (structure en console,...?)

Actions opérationnelles:

- Mise en couleur du pont en concertation avec le PNR Camargue
- Aménagement qualitatif du secteur de mise à eau des canoës
- Implantation d'une signalétique et d'un point relais/information d'entrée dans le Parc



Séquence 3: Découverte des paysages agricoles ouverts spécifiques des grandes cultures de Camargue

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants et des cônes de vue (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation d'un secteur non aedificandi

Actions opérationnelles:

- Mise en scène mutualisée des panneaux routiers (PNR Camargue / Région / Département)

Des faiblesses à surmonter:



Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique



Des abords de voirie à entretenir



Une interface entre le mas de Sylvéréal et la RD à recomposer

Références, sources d'inspiration:



Ferme caussenarde del'Aveyron restaurée pour une aire d'arrêt de l'A 75

Moulin de Vinon-sur-Verdon, restauré en salle culturelle et associative



Parcours mixte en bordure de RD

L'entrée par Sylvéréal Une entrée peu mise en scène malgré un riche passé historique

Depuis Montpellier et Aigues Mortes par la RD 58, c'est le franchissement du Petit Rhône à hauteur de la très vieille abbaye de Sylvéréal qui matérialise la seconde des trois portes d'entrée à l'Ouest du Parc naturel régional. Quatrième abbaye du sel de Camargue avec celles de Psalmody, Franquevaux et Ulmet, l'abbaye fut construite entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle, sur le site de Sylvéréal dans la « forêt royale». Si cette abbaye, implantée plus au Sud que le pont, reste aujourd'hui invisible et inconnue des usagers de la route et des visiteurs, elle a néanmoins donné son nom au petit hameau qui marque le franchissement, en rive gauche du fleuve. Seul est bien perceptible un très bel ensemble architectural en bordure immédiate de la route, tandis que le reste du hameau, situé au sud du canal de Sylvéréal, reste méconnu.

Repérage/État des lieux :

Une entrée de Parc très intimiste, où l'on ne perçoit la présence du Rhône que lorsque l'on est dessus et qu'on le traverse. En amont et en aval du pont, ce sont de grands paysages plats agricoles qui dessinent le paysage, ponctués de grandes fermes et exploitations agricoles.

Objectifs de qualité paysagère :

Des composantes paysagères fortement identitaires et à préserver:

- Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône
- Alignement d'arbres remarquables qui marquaient autrefois l'entrée du mas de Sylvéréal
- Cônes de vue: couloir du Petit Rhône et découverte des paysages de grandes cultures de Camargue
- Ancien mas et hameau de Sylvéréal

Des abords de la RD à requalifier selon 3 séquences paysagères distinctes:

- 1 - Halte attractive à la porte du Petit Rhône
- 2 - Franchissement du Petit Rhône entre ses hautes ripisylves
- 3 - Découverte des paysages agricoles

Des points noirs paysagers à supprimer:

- Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique
- Des abords de voiries à entretenir
- Des espaces attractifs à matérialiser

Estimation sommaire :

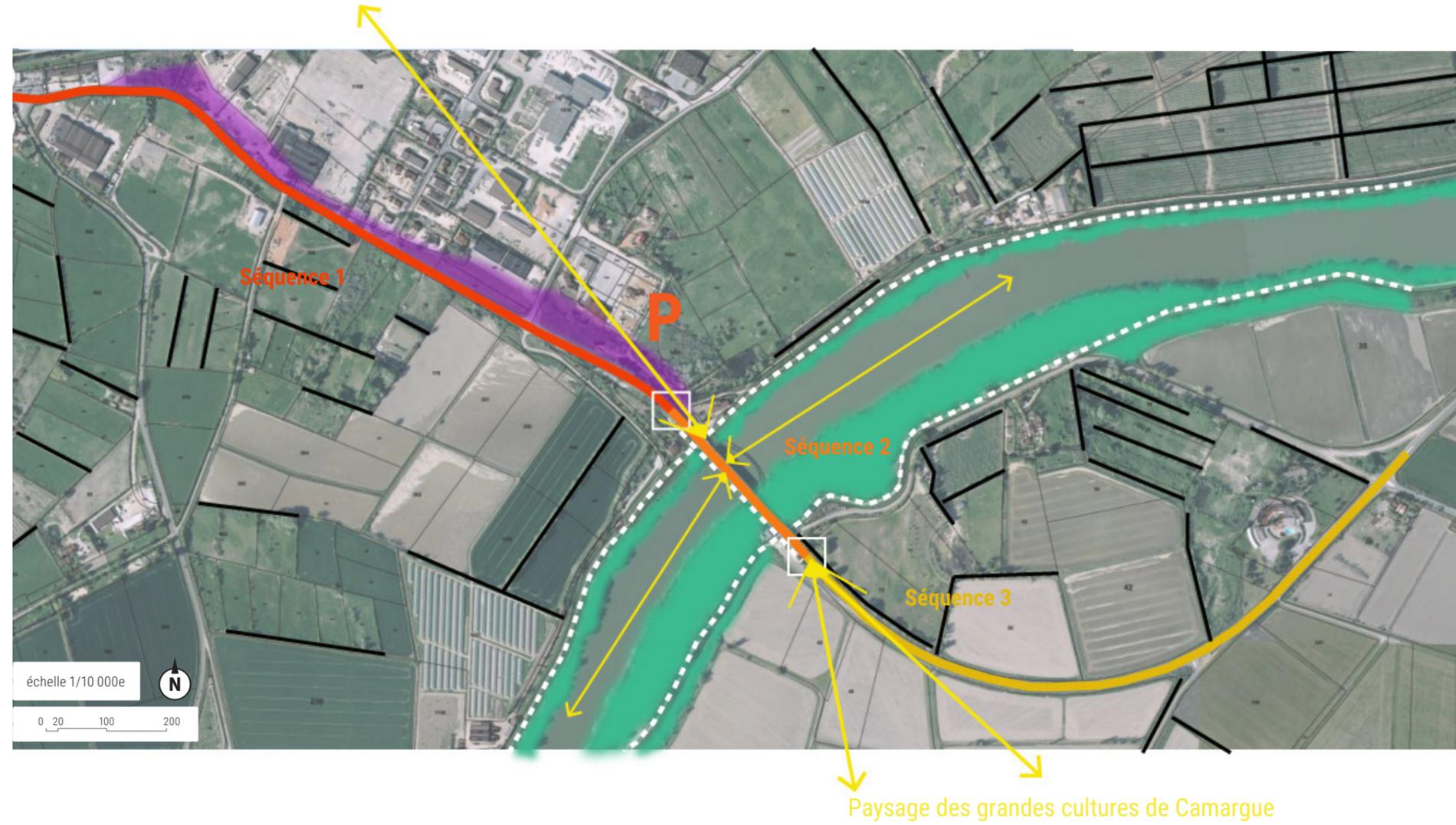
Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles

Composantes majeures et identitaires des paysages



Des séquences paysagères à requalifier:



Séquence 1: une façade industrielle à requalifier

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Etude de faisabilité en vue de la requalification des abords de la RD, avec création d'une halte en entrée du PNR Camargue : recomposition des clôtures, ... / mise en valeur des espaces délaissés de premier-plan / création d'un parking relai en entrée de PNR
- Règles particulières: règlement PLU et RLP

Actions opérationnelles:

- Nettoyage des friches afin de mettre en évidence les arbres remarquables
- Restauration et entretien d'accotements enherbés



Séquence 2: traversée du Petit Rhône

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants: ripisylves ... (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)

Actions opérationnelles:

- Mise en couleur du pont en concertation avec le PNR Camargue



Séquence 3: Découverte des paysages agricoles ouverts spécifiques des grandes cultures de Camargue

Mesures conservatoires / Planification urbaine:

- Préservation des arbres existants et des cônes de vue (Répertoire au titre de l'article L. 151-16 =L 123-1-5-7 ancienne nomenclature)
- Préservation d'un secteur non aedificandi

Actions opérationnelles:

- Mise en scène mutualisée des panneaux routiers (PNR Camargue / Région / Département)

Des faiblesses à surmonter:



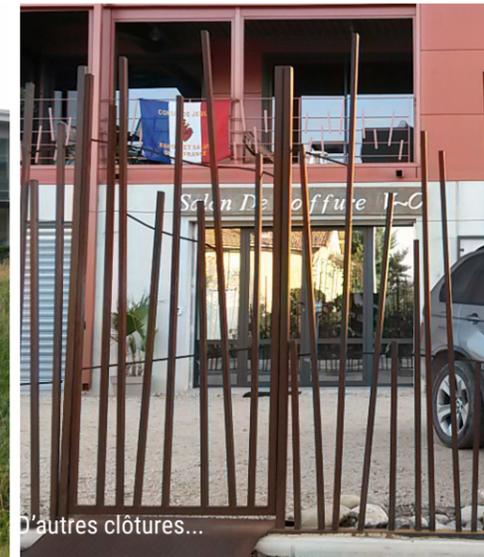
Des références, sources d'inspiration:



Requalification des interfaces avec la zone industrielle



Requalification des interfaces avec la zone industrielle



D'autres clôtures...



Parcours mixte en bordure de RD



Requalification des interfaces avec la zone industrielle

L'entrée par Saint Gilles Un point de repère mais une entrée dévalorisée

Depuis Nîmes par la RD 6572, c'est le franchissement du Petit Rhône à la sortie de Sainte-Gilles qui matérialise la première des trois portes d'entrée à l'ouest du Parc Naturel Régional.

Repérage/État des lieux :

Une entrée de Parc très peu qualitative, où la façade prégnante de la Zone Industrielle en sortie de l'agglomération de Saint-Gilles constitue un préalable peu qualifiant. Le pont qui franchit le Petit Rhône, soutenu par deux grandes arches très hautes dans le relief plat des environs, devient un point de repère fort dans le grand paysage de Camargue.

Du fait de la surélévation importante du profil en long de la route sur le pont, le franchissement du Petit Rhône apparaît comme un véritable seuil avant d'entrer visuellement dans les paysages agricoles très ouverts de Camargue par un point de vue fortement dominant.

Objectifs de qualité paysagère :

Des composantes paysagères fortement identitaires et à préserver:

- Cordons de ripisylves sur rives du Petit Rhône
- Cônes de vue vers le chenal du Petit Rhône depuis le pont, vers les Costières de Nîmes en sortie du PNR, et découvertes des paysages de grandes cultures de Camargue en entrée dans le PNR
- Cordons et ponctuations d'arbres remarquables
- Le pont, point de repère lointain lorsque l'on sort du Parc de Camargue.

Des abords de la RD à requalifier selon 3 séquences paysagères distinctes:

- 1 - Zone industrielle à valoriser et entrée parking-relai à inventer
- 2 - Franchissement du Petit Rhône entre ses hautes ripisylves
- 3 - Découverte des paysages agricoles

Des points noirs paysagers à supprimer:

- Supprimer les pré-enseignes et revoir la signalétique
- Des interfaces avec la Zone Industrielle à aménager

Estimation sommaire :

Orientations d'aménagement / Planification : non chiffrées

Travaux:

Calendrier et maîtres d'ouvrages pressentis :

- Etat / Région
- Direction des routes du département
- Ville d'Arles
- Syndicat des riziculteurs et coopérative agricole
- Exploitants agricoles riverains de la RD



Salin-de-Giraud

Cette étude été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Thierry Durousseau architecte, Sarah Machline et Alexandre Lucas architectes
Tous droits de reproduction réservés



DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINT-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Sommaire

1 • Les entrées et sorties du village

L'entrée Nord

La route de l'église de Barcarin

La place de l'église de Barcarin

Le chemin du bac de Barcarin

L'entrée Sud

L'avenue Joseph Imbert

L'allée des platanes

2 • La traversée du village reliant square et places

Le square Solvay

La place des Gardians

La place du marché

La place Badin

3 • Les secteurs de projet

Le secteur des écoles et l'aire de ravitaillement

Le parking central OAP

4 • La mobilité et les circuits

Le patrimoine paysager

Le patrimoine architectural

Les circulations douces

Salin-de-Giraud

Repérage des sites étudiés



Les sites étudiés

